Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur	
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées	
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculé	e		Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées	
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		\checkmark	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées	
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées	
	Cartes géographiques en couleur			Showthrough / Transparence	
	Coloured ink (i.e. other than blue or Encre de couleur (i.e. autre que bleu		\checkmark	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression	
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en coule			Includes supplementary materials /	
	Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Comprend du matériel supplémentaire	
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que	
	Tight binding may cause shadows o along interior margin / La reliure ser causer de l'ombre ou de la distorsio marge intérieure.	rée peut		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.	
\checkmark	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.			

BULLETIN & BI-MENSUEL **BI-MENSUEL** DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH Abonnement: 25 centins par an.

On bon livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

1603. RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

LE SERMON QUI SUIT EST EXTRAIT DE LA CHAIRE CONTEMPORAINE

CADIEUX & DEROME, EDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

NOUVEAU RECUEIL

DE CONFERENCES, INSTRUCTIONS ET SERMONS INÉDITS

SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRETIENNE

DISPOSÉS DANS UN ORDRE LOGIQUE ET FORMANT

L'APOLOGIE ORATOIRE DU CHRISTIANISME

A NOTRE EPÓQUE

D'APRÈS N. S. P. LE PAPE, NN. SS. LES ÉVÊQUES, LES MISSIONNAIRES, DES RELIGIEUX DE DIFFÉRENTS ORDRES, LES PRÉDICATEURS DE STATIONS, LES CURÉS, CHAPELAINS ET AUMONIERS

Par M. LELANDAIS

CURÉ-BOYEN DE PERCY

AUTEUR DU CHOIX DE LA PREDICATION CONTEMPORAINE

RGAT

M. HAREL,

ANCIEN SUPÉRIEUR DES MISSIONS DU DIOCÈSE DE COUTANCES, CHANOINE TITULAIRE.

I. L'Existence du Purgatoire , -II. Les Souffrances du Purgatoire ; -III. Les Victimes du Purgatoire.

Souvenez-vous du juge-ment de Dieu à mon égard; car le vôtre viendra de même; hier pour moi et aujour-d'hui pour toi.

(Eccli. xxxviii, 23.)

D'où vient, mes Frères, cet avertissement? Qui le fait entendre et à qui s'adresse-t-il?

L'appareil lugubre des cérémonies de ce jour nous l'indique, la religion nous l'apprend et un sentiment intérieur dont nous ne sommes pas maîtres répond aux enseignements de notre foi. Oui, il est, après et au delà de cette vie, un temps et un lieu d'expiation où, selon le langage de la foi, des âmes encore redevables à la justice de Dieu, pour des fautes non suffisamment ex-piées, achèvent d'acquitter leur dette, par la pri-vation de la vue de Dieu et le supplice même du seu. Eh bien ! mes Frères, c'est de ce lieu de souffrances, c'est de la bouche de ces infortunés cap-tifs qu'il est sorti ce sage et charitable avertissement; c'est à chacun de nous qu'il est adresse en ce moment : " Souviens-toi de mon jugement; le tien arrivera de même : c'était hier pour moi c'est aujourd'hui pour toi

Memor esto J'entends ces ames affligées. empruntant les paroles de Job dans son extrême douleur, nous crier comme lui : " Ayez pitié de nous! ayez pitié de nous, vous du moins qui êtes nos amis, parce que la main du Seigneur nous a teuchés! "Pourrions-nous, mes Frères, nous montrer insensibles à ces plaintifs accents ? Ah! mes Frères, quel triste devoir m'impose la solen-

Memor esto judicii mei ; nité de ce jour! Quelle désolante vérité dois je sic enim erit et tuum ; mihi développer à vos esprits! Quels funèbres tableaux heri et tibi hodie.

Sevente l'autre de l'existence du Purgatoire, les souffrances du Purgatoire, les victimes du Purgatoire!

Mon Dieu! aujourd'hui plus que jamais j'implore votre divin secours; faites que mes paroles puissent éclairer et toucher en même temps : c'est la grâce que je sollicite en saveur des âmes du Purgatoire, au nom de Marie : O Maria !

Il existe un purgatoire : la raison, éclairée par la foi, le découvre; les saintes Ecritures le prou-vent ; enfin, l'autorité de l'Eglise et la tradition des siècles le démontrent.

Je dis d'abord que la raison, éclairée par la foi. le découvre. En effet, mes Frères, instruits à l'é cole de cette divine religion, de la perfection de sa morale, de la sublimité de ses dogmes, con-naissant l'Evangile, en un mol, que savons-nous de la Divinité, par rapport au sujet qui nous occupe en ce jour, et comment devons-nous raison-ner à cet égard? Nous savons que Dieu est infiniment saint, infiniment juste; qu'il sonde les cœurs et les reins; qu'il voit des taches jusque dans le solcil; qu'il jugera les justices ellesmêmes ; qu'il n'admettra rien de souille dans sa gloire : pas la moindre tache, pas la moindre im-perfection, qu'elles n'aient eté puriliées, effacées : periodicial de la color de la avec bonheur les bontés infinies de Dieu; nous croirions lui faire injure si nous mettions des bornes à ses miséricordes; nous sommes con-

vaincus qu'il est trop équitable et trop bon pour perdre le juste avec l'impie, pour confondre les fautes légères avec les grands crimes, et les vrais pénitents avec les pécheurs obstinés. Cela posé, mes Frères, quels jugements porterons-nous sur cette multitude d'hommes que nous voyons, chaque jour, disparatire à nos yeux, quitter la région des vivants pour habiter celle des morts, passer du temps dans l'éternité? Les placerons-nous dans le Ciel? Mais nous avons été mille fois temoins, peut-être causes ou complices, de leurs fautes! Que d'omissions, que de négligences et d'imperfections dans leurs devoirs de piete? Que d'impatiences et de murmures! Que de légères d'imperfections dans leurs devoirs de piete? Que de légères d'imperfection de pour les moindre souillure, pas la moindre soui tiens, cependant, la mort les a moissonnes tout à coup, peut-être sans leur donner le temps d'expier leurs fautes : ou, si nous les avons vus termipier leurs fautes : ou, si nous les avons vus termipier leurs fautes : ou, si nous les avons vus termipier leurs fautes : ou, si nous les avons vus termipier leurs fautes : ou, si nous les avons vus termipier leurs fautes : ou, si nous les avons vus termipier leurs fautes : ou, si nous les avons vus termipier leurs fautes : ou, si nous les avons vus termipier leurs fautes : ou, si nous les autem salvus
pier leurs fautes : ou, si nous les autem salvus
pier leurs fautes : ou, si nous les autem salvus
pier leurs fautes : ou, si nous les autem salvus
pier leurs fautes publique nous et le pas eté pour plusieurs depôt de la foi ; l'Eglise, sûte interprête de la volonté de Dieu : l'Eglise, tribunal infadible du
ment n'a pas été assez généreux, leur soumission l'Très-Haut, parce que l'Esprit-Saint l'inspire et le
à la divine Providence assez parfaite. D'ailleurs,
dirige ! Or, que voyons-nous dans cette Eglise
que de fautes publiques ne pourrait-on pas reprocher à un grand nombre, et que de péchés seNous y voyons que de tout temps, dès son origine
crets, inconnus des hommes, plusieurs ne se remême, on a offert le saint sacrifice de nos autels, cher à un grand nombre, et que de péchès se- Nous y voyons que de tout temps, des son oriente crets, inconnus des hommes, plusieurs ne se re- même, on a offert le saint sacrifice de nos antels, prochent-ils pas à eux-mêmes? — Mais ils en ont aussi bien pour les morts que pour les vivants fait l'aveu au tribunal de la pénitence, direz- Nous faisons ", du Tertullien, e des oblations vous, ils ont reçu les sacrements! — Je le veux pour les défunts: Oblationes pro defunctis facibien, mes Frères, mais ont-ils, pour cela, acquitte! mus ; et si vous en demandez la raison, nous nous touts leurs dettes à l'égard de la justice divine? contenterons d'alléguer la tradition et la coutume (Ab times Reères la raintance de les David fort sins une la fix. Tenditio tible pracenditire austrice. toutes leurs dettes à l'égard de la justice divine? contenterons d'allèguer la tradition et la coutume Oh! mes Frères, la pénitence du roi David fut ainsi que la foi: Traditio tibi pratraditur auctrix, sans doute bien parfaite : or, quoique le Seigneur confirmatrix consuetudo, fides serratrix. Paroles, lui pardonnat son crime, il lui resta encore de remarque un célèbre orateur chrétien, qui prougrands châtiments à subir sur la terre pour l'expirer entièrement. Il serait donc bien téméraire de pour les morts était regardée comme une tradition placer dans le Ciel, immédiat mentaprès la mort, divine et un depôt de la foi: Fides servatrix. Si le temps nous permettant de citer les exemples et sera leur partage?..... L'Enfer?... — Mais cette, les témoignages des Pères de l'Église, nous versuposition répugne à la justice et à la miséricor-rions saint Augustin se faire un devoir de piète supposition répugne à la justice et à la mis-ricor- rions saint Augustin se faire un devoir de piète de infinies de notre Dieu! Si nous avons connu fihale et de religion de prier pour l'Ame de sa verleurs fautes, nous avons aussi éte témoins de tueuse mère que l'Eglise a proclamee l'une de ses leur humilité et de leur douleur ; et il est écrit : saintes ; nous verrions saint Cyprien, saint Atha-Seigneur, vous ne rejetterez point un cœur con- nase, saint Basile, Saint Chrysostome recommantrit et humilié : Cor contritum et humiliatum non der avec instance la prière pour les morts et offrir despicies. Ah ! mes Frères, écoutons notre sensi-bilité et ne révoltons pas le sentiment intime de Mais nous ne doutons point de l'existence du justice, d'admettre entre le Ciel et l'Enfer un lieu intermédiaire où ceux qui sont morts dans l'amour de Dieu, sans avoir entièrement satisfait à sa justice, expient pendant quelque temps, par une tion c'est le Purgatoire.

du secours de nos prières pour être délivrées de leurs souffranc 's.

lèbre Judas, leur chef, ordonna des prières et des amour. Mais les ames du l'urgatoire n'en sont sacrifices pour ceux qui avaient succombé en dé- pas là, mes Frères, Depuis qu'elles ont quitté cette fendant la loi de leurs pères ; et dès ce temps, on vie, tout est change pour elles. Dégagées de l'enne doutait nullement que ce ne fût une sainte et veloppe materielle et grossière du corps, elles sont salutaire pensée de prier pour les morts, afin de les délivrer de leurs péchés : Sancta ergo et satu-

nos cœurs : disons qu'il est bien plus raisonnable. Purgatoire ; arrètons nous donc et voyons quelles et plus conforme à l'équité, pour accorder la tensont les souffrances de ce lieu d'expiation et quel-dresse de l'amour d'un Diculavec la rigueur de sa les en sont les victimes.

lei, mes Frèces, laissons le l'eoid raisonnement juste pénitence, les fautes dont ils se sont rendus et contentons-nous du simple expose de la coupables. En bien! mes frères, ce lieu d'expia- croyance cath dique. Les peines du Purgatoire, nous dit-elle, ne différent de ceiles de l'enfer que A cet argument de raison, convaincant pour par la durée : ces dernières ne doivent jamais tout esprit droit, ajoutons l'autorité de la sainte finir ; les souffrances du Purgatoire, au contraire, Ecriture et la tradition constante de l'Eglise. Ce doivent avoir un terme plus ou moins éloigne, sen'est pas, mes Frères, la révélation positive et lon le nombre et la grandeur des fautes de cha-directe d'un Purgatoire que nous pretendons vous que captif, comme aussi selon le secours plus on montrer dans les saintes Ecritures, mais l'obliga-tion de prier pour les morts, de venir à leur se-cours ; de cette obligation il sera facile d'en con-clure l'existence d'un Purgatoire. En effet, mes freux tourments : l'élognement de Dieu et le sup-Frères, si toute âme, au sortir de cette vie, devait plice des flammes. Le saint concile de l'Iorence être placée au séjour de la gloire ou reléguée n'a pas craint d'affirmer que les âmes du Purga-sans miséricorde dans les ténèbres extérieures, il toire souffrent le plus insupportable de tous les deviendrait inutile d'adresser à Dieu des prières maux, puisqu'elles souffrent la privation de Dieu pour les morts ; leur sort-serait-irrévocablement et ce tourment seul ferait du Purgatoire un enfar, fixé : une gloire éternelle ou un supplice sans fin, si l'espoir ne soutenait ces pauvres ames. Ce n'est tel serait leur partage. Doù je conclus que si pas aux habitants de la terre qu'il est donné l'Esprit-Saint nous fait, dans l'Ecriture, une obli- de comprendre toute la grandeur de ce premier gation de prier pour les morts, c'est qu'il veut tourment. Appesantis par ce corps de boue, que nous reconnaissions entre l'état des saints trompés par nos sens, nous avons peine à croire dans le ciel et celui des réprouvés dans l'enfer un que ce qui ne les affecte pas ou agreablement ou troisième état où les ames souffrent et ont besoin, peniblement puisse contribuer à notre bouh sur ou à notre infortune. L'absence de Dieu, d'ailleurs, ici-bas, est pour la plupart une privation peu sen-Or, mes Frères, ouvrons l'Ancien Testament, sible. On éprouve, en général, peu de peine d'être Nous lisons, au livre des Machabées, que le cé-iéloigné d'un objet pour lequel on n'a qu'un faible inacessibles à l'influence et à l'illusion des sens. les délivrer de leurs péchés: Sancta ergo et salu-bris est cogitatio pro defunctis orare, ut a peccatis ne peuvent plus être heureuses ou malheureuses

que par l'esprit et par le cœur. Elles l'ont vu un ne penseriez plus à moi, et qu'après m'être coninstant, ce Dieu si aimable dont elles se trouvent sumé de travail pour vous, je susse aujourd'hui maintenant éloignées ; elles en connaissent toutes abandonne, délaissé de votre part? " Et vous, les grandeurs et toutes les persections : aucun fille ingrate, ne la voyez-vous pas cette honne et qu'elle a de plus cher, mais qui, retenue prison-autrefois plus chère que la vie.

Purgatoire; mais ce n'est pas le seul: joignez à des voisins, des concitoyens, qui nous crient: ce tourment un second supplice moins rigoureux "Ah! pensez à nous! Nous vivons encore, quoien réalité, mais dont nous sentirons peut-ètre que nous ayons disparu à vos yeux, mais nous viplus vivement la rigueur: le supplice du feu. Si vons dans les gémissements et dans les larmes! vous me demandez, dit saint Augustin, ce que Auriez-vous donc cessé d'être nos amis? Soulagez souffre une ame dans le Purgatoire, je vous ré- d'infortunés captifs qui ne peuvent plus rien pour pondrai qu'elle y soulfre les impressions mysté-leux-mêmes! Hâtez par vos prières, par vos aurieuses d'un seu en comparaison duquel le seu mones, par vos sacrilices, par toutes vos œuvres que nous voyons sur la terre n'est rien: Torque-saintes, hâtez le moment de notre délivrance! tur miris sed veris modis; d'un seu, continue ce. Vous ne trouverez point ici d'ingrats: jamais saint Docteur, d'autant plus vif dans son action nous n'oublierons ce que vous aurez fait pour qu'il sert d'instrument à la justice d'un Dieu ven- nous !..... geur et vengeur du péché : d'un feu enfin dont Pourrior l'âme souffre plus, elle seule, que tous les martyrs bles? Et si nos cœurséprouvent ici le besoin d'ac-ensemble n'ont jamais souffert, ressent des dou-locder des faveurs, de rendre service à tous ceux leurs plus aigues que celles de toutes les maladies qui réclament notre assistance, comment repous-compliquées dans un même corps. C'est de quoi ser des âmes si chères et en même temps si inforles théologiens conviennent, dit un célèbre prédi-cateur, savant théologien lui-même. Ah! mes Sil est Frères, qui pourrait penser à ces tourments sans toire, si telles sont les souffrances du Purgatoire, frémir ? Ne voir que du feu, être couché dans le s'il renferme des victimes si chères, si ensin nous

les grandeurs et toutes les perfections: aucun fille ingrate, ne la voyez-vous pas cette honne et autre objet ne pourrait les captiver. Leur esprii sensible mère, autrefois si chérie, qui vous proniest occupé que de Dieu seul, leur cœur ne sou-ligua tant de caresses, entre les bras de laquelle pire qu'après Dieu seul, et pourtant il faut qu'el- vous repositez avec tant de sécurité? Ah ! peut-les s'élancer vers l'éternet séjour : une force interprés s'élancer vers l'éternet séjour : une force interprés la cèleste patrie ne sont qu'une bien pour vous rappeler quelque chose de ce qu'elle fit phète après la cèleste patrie ne sont qu'une bien pour vous. "Souvenez-vous, ma fille, que c'est faible expression des soupirs enflammés d'une moi qui vous ai portée dans mon sein, qui vous âime dans le Purgatoire : "Qui me donnera des ai nourrie de ma propre substance! Combien de ailes comme à la colombe, pour voler et me reposer deux votre sin A mon Dien! (unand viendra-mon sommeil n'a-t-il pas été interrompu nour ser dans votre sein, ò mon Dieu! Quand viendra- mon sommeil n'a-t-il pas été interrompu pour t-il donc ce jour où j'aurai le bonheur d'être ad- vous! Je ne m'en plaignais pas : vous étiez si mis à contempler votre adorable visage!... Oh! chère à mon cœur! Vos douleurs étaient les nis à contempler voire adorable visage!... Oh! chère à mon cœur! Vos douleurs étaient les non, non, jamais un cerf altéré ne désire avec autant d'ardeur les eaux des fontaines que je soupiméme. Vous rappelez-vous ces soins assidus, ces re moi-même après vous, ô mon Dieu! Mais caresses si multipliées que j'étais si heureuse de que dis-je? ces élans d'un cœur brûlant, qui rendent si heureux le fidèle ici-bas, sont en quelque age? Mais la mort est venue trancher le fil de mes sorte déchirants pour l'âme du Purgatoire qui se jours, j'habite maintenant une autre région; n'y reproche ses infidélités passées. C'est parce serais-je plus votre mère? "Et vous, époux inqu'elle l'a voulu qu'elle est encore éloignée de sensible, devenu infidèle par la dureté de votre son divin époux. Il ne dépendait que d'elle de le cœur! sachez-le : elle n'est pas entièrement anéservir plus fidèlement, de l'aimer avec plus d'ars antie cette moitié de vous-même que vous avez deur et de constance. Quelques violences de plus peut-être complètement oubliée! La voilà!..... sur elle-même, quelques sacrifices de plus, et il y Reconnaissez-vous encore les traits de ce visage aurait déjà longtemps qu'elle serait en possession qui fit jadis votre bonheur? Permettez-moi de paraurait dejà longtemps qu'elle serait en possession qui fit jadis votre bonheur? Permettez-moi de parde son bien-aime. Imaginez-vous, mes Frères, un ler en son nom et de retracer à vos yeux la scène malheureux nautonier, après un long et périlleux déchirante de ses derniers instants. Je n'ai qu'à voyage sur des mers orageuses, apercevant de vous rappeler le dernier mot de sa bouche moutoin sa patrie, distinguant déjà sur le rivage son rante : "Cher époux, mon cœur est toujours tout père, sa mère, son épouse et tout ce qu'il a de là toi !....." Que de soupirs et de sanglots s'éplus cher, lui tendre les bras! Il veut s'élancer chappèrent alors de votre poirrine haletante? Que au milieu d'eux et les presser contre son cœur ; de protestations de sincère amitié, de lidélité conscient de la contre mais, vains efforts! il s'aperçoit qu'il est retenu tante! Vous ne deviez alors jamais l'oublier; par une chaîne qu'il lui est impossible de rompre, privé de sa présence, son souvenir au moins deet ce qui met le comble à sa douleur, c'est qu'il vait être sans cesse présent à votre cœur!... Ah! ignore encore quelle sera la durée de cet éloigne-isi toutes ces paroles n'ont point été vaines et meni, l'igure bien imparsaite, mes Frères, de l'é-trompeuses, voilà l'occasion de satissaire votre tat d'une âme dans le Purgatoire, qui voit en tendresse et de montrer votre sidelité! Il ne déquelque sorte de loin la céleste patrie et tout ce pend que de vous de soulager celle qui vous sut

Mais c'est encore un ami, c'est un frère, c'est nière, ne peut y parverir! Mais c'est encore un ami, c'est un frère, c'est Tel est le premier tourment d'une ame dans le une sœur, c'est un bienfaiteur généreux, ce sont

Pourrions-nous, mes Frères, demeurer inflexi-

S'il est vrai, mes Frères, qu'il existe un Purgaseu, ne respirer que le seu, quel assreux tourment! croyons sermement, comment allier avec notre soi Nous frémissons d'horrer. à la seule pensée des et notre sensibilité naturelle, cette indifférence supplices qu'endurent les martyrs, pourrions nous pratique, cet oubli presque entier de ceux qui donc, sans être touchés, nous représenter les nous ont précédés dans la région des morts? Ah! tourments des âmes du Purgatoire! mes Frères, réveillons donc notre foi ; ranimons mes Frères, réveillons donc notre foi ; ranimons notre piùté : faisons revivre ces beaux jours du christianisme où nos pères allaient souvent visiter D'ailleurs ces ames ne sont pas pour nous des prier sur leurs tombeaux. Quelques aumones à inconnus, des étrangers. Ouvrez-vous, sombres leur intention, quelques communions ferventes, entier pour vous? Ah! s'il lui était donné de Mais n'oublions pas surtout que le moyen le plus vous adresser lui-même la parole! "Quoi!" vous sûr et le plus efficace de leur être utile, c'est de dirait-il, "mon fils, vous avez oublie votre père! nous purifier nous-mêmes et de nous mettre en Mais c'est moi qui vous ai donné l'existence? état de paraître avec confiance devant Dieu, pour Vous ne vivez que de la fortune que je vous ai ac-quise au prix de mes veilles et de mes privations! raine justice et ces ames infortunées. Alors nous La maison que vous habitez c'est moi qui l'ai solliciterons avec instances et succès la fin de bâtie! Ah! lorsque le Ciel me donna un flis, ce leurs maux, et, lorsqu'elles seront délivrées, elles fut une fête pour moi; jamais moment ne fut plus prieront à leur tour pour nous et nous attireront doux à mon cœur que celui de votre naissance! après elles au séjour de la gloire et du bonheur Hélas! pouvais-je prévoir alors qu'un jour vous éternel. Ainsi soit-il.

LE PETIT ARSENAL DU CATHOLIQUE

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CONTROVERSE

Un catholique romain de l'archidiocèse de Québec

1 vol. in-12 de 464 pages...........Prix franco, broché: 25 ets ; relié: 50 ets

Ce petit arsenal porte l'approbation de cinq évêques du Canada. Voilà, croyons-nous, une excellente recommandation. Mais si vous désirez faire une connaissance plus intime de l'ouvrage, lisez le chapitre suivant :

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Les prêtres catholiques sont les envoyés légitimes. - On doit les écouter. - Encore un mot sur la prétendue mission protestante. - La messe. - Les évêques sont-ils des tyrans et pour faire sa religion, chez les catholiques. — Rétribution pour messe. — La dime. — &c., &c.

Le colporteur, venant en aide au ministre : Je suis très surpris, mes amis, des dissicultés que

Pourquoi ne demandez-vous rien de semblable à vos curés ou à vos autres prêtres i

Joseph Lami: Cette question n'a pas de sens après la discussion qui vient d'avoir lieu. Vous n'avez donc pas compris que votre Rév. Ministre est venu pour prècher en opposition à l'Eglise catholique, c'est-à-dire, un nouvel évangile, un évangile contraire à celui qui a été prèché depuis les apôtres. Il se présentait donc à nous comme envoyé extraordinaire du ciel. Or j'ai prouvé que les envoyés extraordinaires du ciel étaient obligés de prouver leur mission, sous peine d'être appelés des imposteurs bibliques.

Je vais vous prouver ce que j'avance par l'autorité de saint Paul, (Galaies, chap. 1, v. 7, 8.) Mais il y a des gens qui vous troublent et qui veulent renverser l'évangile de Jésus-Christ. Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un ange du ciel vous annonce-rait un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème."

Un homme d'une haute intelligence va vous

donner l'explication de ce texte.

" Un ange venu du ciel, dit Mgr Baillargon, ne peut jamais enseigner une mauvaise doctrine, mais saint Paul sait cette supposition quoi-qu'impossible, pour sairé sentir qu'on doit rejeter avec horreur toute nouveauté dans la foi, quelque puisse être l'autorité de ceux qui l'en seignent. C'est là la règle de l'Église catholique qui, dans tous les temps, a dit anathème à tous ceux qui ont voulu enseigner des doctrines nouvelles, annoncer un évangile différent de celui qu'elle a reçu, dès le commencement, des apôtres et de Jésus-Christ lui-même par les apotres. Cest ainsi qu'elle a conservé dans toute sa pureté et dans toute son intégrité le dépôt de la foi. "

Ainsi, Mr le colporteur, je suis dans mon droit en exigeant de Mr le ministre qu'il me prouve sa mission extraordinaire, par un miracle, la seule preuve qu'il puisse et doive donner pour m'obliger à croire qu'il vient de la part de Dieu me dire de ne pas écouter l'Eglise. Mr le ministre d'un nouvel évangile n'a pas jugé à propos de me donner cette preuve; j'ai refuse de l'entendre. Je suis, encore ici, dans mon droit.

Au contraire, je n'ai nul besoin de demander un miracle pour croire ce que m'enseigne mon curé, envoyé par mon évêque, envoyé lui-même par le souverain Pontife de l'Eglise et successeur de saint Pierre, parce que mon évêque ligitimement envoyé, est chargé par l'Esprit-Saint de gou-verner l'Église de Dieu, comme nous l'a dit l'apotre saint Paul, (Actes des Ap. chap. 20. v. 28.)

Une comparaison va vous faire comprendre ce que je viens de dire.

Vous êtes entré, hier au soir, dans la maison que j'habite et aussitôt, somme de vous livrer la propriété dont j'ai la possession et que m'ont transmise mes ancêtres par une très longue suite de propriétaires dont le titre primitif remonte à la date précise de l'établissement de ce pays, je refuse de vous satisfaire. - Vous insistez en disant : Monsieur, la terre où vous êtes m'appartient ; retirez-vous pour que j'en prenne possession immédiatement. Je vous réponds que je vous dénie le droit de vous emparer de ma propriété, à moins que vous ne me présentiez un titre en bonne et due forme, qui soit antérieur à celui que je possè-

Ne pouvant rien obtenir de moi sans preuve, vous m'exhibez un titre qui porte la date de 1862.

— Je vous montre le mien qui porte celle de 1608. Les titres vérilles, vous ne devez pas être surpris si je vous dis : Vous êtes un voleur, qui venez pour vous emparer du bien d'autrui... Délogez sans retard...

Comprenez-vous maintenant, Mr le colporteur, pourquoi j'ai refusé à Mr le ministre le droit de me prècher l'évangile sans me donner la preu-ve de sa mission divine. Il devait donc, sous peine d'être mis à la porte, il devait me faire un miracle ou me donner la date de sa mission évangélique; il n'a fait ni l'un ni l'autre. Je vais donc donner la date de sa mission : la voici 1517 de l'ère chrétienne. - La date de la mission de mes supérieurs religieux, remonte à l'an 33 de la même ère chrétienne, le jour même de la descente du Saint-Esprist sur les apôtres, mon titre de catholique est donc antérieur de toute la longueur de quatorze cent quatre vingt quatre ans, el plus, à celui du protestant. Je suis donc pro-priétaire légitime de la foi catholique : je veux la

Quant à mon curé, je n'ai qu'une chose à savoir, la voici : Est-il envoyé par l'évêque du diocèse auquel j'appartiens? Il me le prouve par la mission écrite qu'il a de cet évêque. Je ne puis avoir un doute, un seul doute. Il est mon passure l'étitime. teur légitime.

Le ministre, ne pouvant prouver qu'il avait le protres catholiques, demanda-l-il aux deux catholiques, disent-ils toujours la messe?

Jeun-Bapliste: Il est bien certain qu'ils la diront encore bien longtemps, car c'est une grande et magnifique chose que la sainte messe! Le ministre : C'est dommage que cette magnifique chose, comme vous dites, n[†]ait aucun fonde-ment dans la bible.

Jean-Baptiste: La sainte écriture ne renferme aucun texte qui prouve le saint sacrifice de la messe, dites-vous? Et vous avez été prêtre catholique et vous avez dit la messe? En vérité, vous m'étonnez. Auriez-vous donc eu une conversa-tion avec celui qui prouva au grand docteur Luther que les messes privées étaient une idolâ-

Je vais donc vous prouver que la bible parle clairement du Saint Sacrifice de la messe. Je dis: Vous prouver, mais je me trompe: car on no peut rien prouver à quelqu'un qui n'admet point de preuves contre sa raison individuelle, mais plutôt, je vais satisfaire toute personne rai-

présente encore comme une victime pacifique qui doit être immolée par le ministère des prêtres, jusqu'à ce que l'antechrist sasse cesser le sacrifice perpetuel, dans l'Eglise (Daniel, chap. 8 v. 11.) Comment l'antechrist pourrait-il abolir un sa

crifice qui n'existerait pas? Comment le prophète l'appellerait-il perpétuel, s'il ne devait pas durer jusqu'à la fin des temps? De quel autre sacrifice, que celui de la messe, peut parler le prophète, lorsque Dieu a rejeté tous les sacrifices qu'on lui offrait avant sa venue en ce monde ? (Hèb., chap. 10, v. 5.) Le texte de Malachie confirmera ce que je viens de dire.

Le ministre: Je ne puis admettre cette expli-

cation du texte de Daniei.

Jean-Baptiste: Je vous l'ai dit que vous n'ad-

metteriez aucune preuve. Vous savez, Mr le ministre, ce qu'offrait à Dieu Melchisédech, roi de Salem. C'était un sacrifice avec du pain et du vin, qu'aucun autre que lui n'offrit jamais dans l'ancienne loi. Mais pourquoi ce sacrifice ? Parce que, vous dit la bible, il était prétre du Très-Haut, (Genèse, ch. 14, v. 18.) "Or, pretre du Très-Haut, (Genèse, ch. 14, v. 18.) "Or, "toutes les choses qui leur arrivaient (aux Juifs,) "dit saint Paul, étaient des figures écrites pour "neus servir d'instructions, à nous autres qui "nous trouvons à la fin des temps." (I Cor. ch. 10, v. 11.) Suivant cette règle de St Paul, le sacrifice qu'offrait Melchisétech ne peut signifier autre chose que le sacrifice de la messe, où sont offerts du nain et du vive ne le mistales des

offerts du pain et du vin, par le ministère des prétres du Près-Haut. Saint Paul, dans son Epitre aux Hébreux, (chap. 5, v. 6.) nous dit que Jésus-Christ "est " prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisé-dech." Or, Jésus-Christ ne peut être appelé pré-tre selon l'ordre de Melchisédech par le sacrifice qu'il offrit sur la croix, puisqu'alors il offrit en sacrifice, non du pain et du vin, mais son corps et son sang. Jésus-Christ doit donc avoir reçu ce titre pour un autre sacrifice que pour celui de la croix.

Ouvrons maintenant l'évangile selon St Matt. (ch. 26.) "Or, pendant qu'ils soupaient, Jésus "prit du pain, le bénit, le rompit, et le donna à "sos disciples, en disant: Prenez et mangez, ceci " est mon corps. Et prenant le calice, il rendit graces à Dieu, et il le leur donna, en disant : "Buvez-en tous; car ceci est mon sang de la "nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusièus..." Voilà donc Jésus-Christ qui justific le titre que lui donne saint Paul, en offrant le sa-crifice de la sainte victime selon l'ordre de Melchisé lach, sous les espèces du pain et du vin.

Remarquons que saint Paul ne dit pas seulement qu'il est prêtre pour toujours. Or, comment serait-il pretre pour toujours, si ce sacrifice n'était offert qu'une s ule fois? Voilà pourquoi ayant lui-même offert, une fois, ce sacrifice du pain et du vin, il dit à ceux qu'il allait envoyer comme son Père l'arait envoyé: Faites ceci en mémoire de moi, c'està-d re, je vous établis prêtres pour continuer ce sacrilice que je viens d'offrir selon l'ordre de Melchisédech, alin de rappeler aux hommes le sacerdoce que j'ai reçu pour toujours. Voilà, je crois, ce qui explique la translation du sacerdoce dont parle saint Paul, dans son Ep. aux Hébreux (chap. 7, v. 12.) L'explication, que je viens de donner, va rece-

voir une pleine confirmation de la célèbre pro-phétie de Malachie, (ch. 1, v. 11.) La voici : "Car "depuis le lever du soleil jusqu'au couchan, "mon Nom est grand parmi les nations; et l'on " me sacrifie en tout lieu et l'on offre à mon Nom une oblation toute pure; parceque mon Nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées.

Cette prédiction ne peut regarder le sacrifice de la croix, puis qu'il n'a été offert qu'une seule fois et dans un seul tieu, or, ce sacrifice, conte-nant une oblation toute pure, doit être offert en toul lieu.

On ne peut non plus l'entendre des sacrifices judaïques, puisqu'il est prouvé que Dieu les a re

On est donc inévitablement forcé d'admettre le dogme catholique du saint sacrifice de la messe. où cette oblation toute pure est offerte en tout lieu et selon l'ordre de Melchisédech, afin de per-petuer le sacerdoce de Jesus-Christ, scion l'ordre

qu'il en a donné à ses apotres pendant la cène. La prédiction du prophère Jérémie (chap. 33, . 18) va nous fournir une nouvelle preuve de la

doctrine catholique.

Parlant du règne du Messie (or, ce règne ne finira en ce monde qu'à la fin des temps, et regni ejus non erit finis,) il nous annonce que pendant tout son règne, on ne verra jamais la race des prètres manquer d'un homme pour offrir des holo-caustes et allumer le feu du sacrifice (quelle remarquable expression!) dans lous les lemps. Qui ne verrait, encore ici, désignée la victime de la charité divine offerte sur l'autel, pour entretenir sur la terre le feu divin que Jesus-Christ est venu apporter et qu'il désire si ardemment voir s'allumer dans tous les cœurs. (Luc, chap. 12, v. 49.)

Le ministre, sur le visage duquel semble apparaitre quelque troubte ou souvenir, sans doute, de ce qu'il était autrefois: Vous perdez votre temps en essayant de me prouver votre dogme de la messe, dont j'ai reconnu la fausseté depuis que J'ai quitté votre Eglise. Je ne vois pas d'ailleurs que les apôtres avent entendu les textes que vous citez, comme vous les entendez et, surtout, qu'ils aient dit la messe.

Jean-Baptiste: Avant de vous répondre, je dois vous faire remarquer lo que pour que votre objection fut recevable, il vous faudrait me prouver que les apôtres ou leurs disciples ont écrit tout ce qu'il fallait croire ou faire : 20 il faudrait encore prouver que les apôtres n'écrivaient pas seule-ment pour ceux qui connaissaient parfaitement ce qu'il fallait croire, sur le sujet que nous discutons. Il était donc nullement nécessaire qu'ils entras-sent dans des détails et des explications qui demesse. — Les évêques sont-ils des tyrans et vous élevez contre ce Rév. Ministre du saint évanpour qui. — Indulgences. — L'Eglise a le pouvoir d'en accorder. — Exemptent-elles de faire | prétention de lui demander de faire un miracle
pénitence. — Faut-il toujours avoir de l'argent | pour vous prouver qu'il a le droit de prêcher l'émesse. — Les évêques sont-ils des tyrans et vous élevez contre ce Rév. Ministre du saint évansonnable qui cherche sincèrement la vérité.
La sainte écriture nous représente Jésus-Christ
comme un agneau immolé depuis la création du
était le but direct de leur mission auprès des
monde, (Apocal., chap. 13, v. 8.) Elle nous le rehommes : "Allez... instruisez toutes les nations, "leur apprenant à observer tout ce que je vous " ai commandé.

Je vous ferai remarquer, de plus, qu'ils de vaient écrire avec la plus grande réserve sur des mystères inessables, comme ceux-ci, parce qu'il était à craindre que leurs écrits ne tombassent entre les mains des Justs et des insidèles qui en entre les mains des Juis et des insidèles qui en eussent pris une occasion de scandale, comme saint Paul nous dit de sa prédication: "Pour nous, dit l'apôtre, nous prêchons Jésus-Christ crucisie, qui est un sujet de scandale pour les "Juis, et une solie pour les gentils," (I Cor. ch. 1, v. 23.) Or, si la seule prédication du crucisement de Jésus-Christ était un scandale pour les insidèles, qu'ett été celui de dévoiler les saints mystères? Aussi le divin Maître leur avait-il donné ce commandement: "Gardez-vous de "donner les choses saintes aux chlers et re jeter "donner les choses saintes aux chiens, et ne jetez "point vos perles devant les pourceaux" (Matih. chap. 7, v. 6.)
Cependant, malgré la réserve dont ils devaient

user, en écrivant sur ce sujet, ils en disent suffi-samment pour aider à connaître la vérité pour celui qui la cherche avec un cœur droit. Nous

allons nous en convaincre.

" Car tout pontife, étant pris parmi les hommes, "est établi pour les hommes en ce qui regarde le "culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des "sacrifices pour les péchés." (Voilà, presque moi pour mot, ce que Jérémie avait annoncé devoir se faire sous le règne du Messie, (Héb. ch. 5, v. 1.)

Où prendrez-vous, à part de l'oblation toute pure qui se fait dans le sacrifice de la messe, ces dons et ces sacrifices que le pontife, le prêtre, doit offrir à Dieu pour les péchés? Au verset 3, saint Paul nous dit que le prêtre, étant lui-même environné d'infirmité, doit offrir le sacrifice pour l'expiation des péchés aussi bien pour lui-même, que nour la paurile

pour le peuple. Ce que dit ici saint Paul se voit, chaque jour, dans l'Eglise catholique; offrant le saint sacritice de la Messe et pour ses propres péchés et pour

ceux du peuple. Allons maintenant au 13e chap. de la même Epitre, v. 10, où nous trouverons encore plus de lumière. " Nous avons un autel, dit saint Paul, " où les ministres du tabernacle (les prêtres Juifs)
" n'ont pas ponvoir de manger."

Entendez-vous bien, Mr la ministre? Les chrétiens ont un autel, et vous, vous n'avez qu'une table? Est-2e biblique? Or, un autel demande nécessairement une victime, et cet autel des chrétiens doit avoir une victime à laquelle les chrétiens seuls ont droit de participer, puisque, même les prêtres Juis n'y ont aucun droit. Mais quelle est cette victime? La voici : Ceci est mon corps : ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, offerts sur l'autet sous les espèces du pain et du vin, selon l'ordre de Melchisédech par ceux à qui Jesus-Christ a dit : Faites cess en mé-

moire de moi. Dans sa première Epitre aux Corinthiens (ch. 10, v. 16.) saint Paul va encore nous offrir une autre preuve de ce sacrifice, offert sur l'autel des chrétiens. " N'est-il pas vrai, dit-il, que le Calice " de bénédiction que nous bénissons est la com-"munion du sang de Jésus-Christ; et le pain " que nous rompons, est la communion du corps " du Seigneur?"

Ces paroles sont-elles assez claires, Mr le Ministre? On communie à la victime qui a été offerte : or la victime, à laquelle on communie, doit avoir été offerte sur un autei, par un sacrifice. Ne remarquez-vous pas que saint Paul emploie ici, presque mot pour mot, les mêmes paroles dont s'était servi Jesus-Christ pendant la dernière

Au verset 17 de la même Epitre et du même chap. saint Paul dit aux Corinthiens : " Car nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et "qu'un seul corps, parce que nous participons "qu'un seul corps, parce que nous participons "tous à un même pain." Et au verset 21e: "Yous ne pouvez participer à la table du Sei"gneur et la table des démons." Et encere au verset précédent: "Yous ne pouvez boire le Ca"lice du Saignant et la Caline des démons." lice du Seigneur et le Calice des démons.

"On voit, dans tout ce passage, dit Mgr Bail"largeon, que l'apôtre compare l'autel des chré"tiens, la victime qu'ils y offrent, les effets et les
"caractères de cette oblation, avec les autels,
"les victimes et les sacrifices des Juifs et des
"gentils de suits sacrifices des Juifs et des gentils: ce qu'il n'aurait pu faire si les chré-tiens n'avaient aussi leur autel, leur victime

"et leur sacrifice véritable et proprement dit."

Le ministre, l'interrompant: Tout ce que vous venez de me dire ne saurait faire la moindre impression sur ma raison, parce que la doctrine que vous soutenez ici, est pleinement réfutée par le texte suitent de l'Ep. de saint Paul aux Hebreux (chap. 10, p. 12.) "Mais Jésus-Christ ayant offert " un soul sacrilice pour les péchés, s'est assis " pour toujours à la droite de Dieu." Jésus-Christ, en mourant sur la croix, a donc fait tout ce qui était nécessaire pour le salut des hommes. Quel

besoin avons-nous donc du sacrifice de la mease?

Jean-Bapliste: Votre objection prouve trop.
Car si le texte que vous m'objectez, vaut pour la fin que veus rous proposez, il vant également contre la médiation de Jésus-Christ qui, dit le même saint Paul : " est ressuscité des morts, qui " est à la droite de Dieu, qui même intercède pour " nous " (Rom.chap.8,v.34.) Il vaut encore contre cet autre texte de saint Paul :" Moi, Paul, qui me cet aure texte de saint Paul : Moi, Paul, qui me réjouis maintenant dans les maux que je souf- fre pdur voius, et qui accomplis dans ma chair ce qui reste à soufrir à Jésus-Christ, en souf- frantimot-neme pour sen corps qui est l'Egli- se, " (Col. chap. 1, v. 24.) Il vaut enfin contre les sacrements et les autres moyens de sanctification, c'est à-dire, qu'il n'y a plus rien à faire pour nous, pour opérer notre salut, pas même recevoir le baptême, ni dire un seul mot de prière. Ainsi j'ai eu raison de vous dire que votre objection prouvait trop, et j'ajoute que, par là même, elle ne prouve rien.
Je crois voir, par votre objection, que vous

saint sacrifice de la messe, sans effacer directement les péchés, nous obtient les dispositions né-cessaires pour en obtenir le pardon par le moyen des sacrements.

Le texte que vous citez, ne veut pas dire autre chose que ceci: Jésus-Christ s'est offert, une seule fois sur la croix, par un Sacrifice sanglant, afin de nous obtenir la rémission de nos péchés. ce sacrifice sanglant de la croix ne peut détruire le sacrifice de la messe, qui n'en est que la commémoration et la continuation, étant offert d'une manière non sanglante, afin que, par le ministère des prêtres de la nouvelle loi, Jésus-Christ soit prêtre pour toujours, selon l'ordre de Melchisé dech, et qu'en tout lieu une victime pure et sans tache soit continuellement offerte à Dieu, selon la

prédiction du prophète Malachie.

Le ministre, avec vivacits: On m'avait enseigné toutes ces choses quand j'étais des voires, mais en examinant les textes de la bible avec plus de soin, je me suis aperçu que l'Eglise [catho-

lique entendait mal la bible.

lique entendait mal la bible.

Jean-Baptists; Il y a pius de dix-huit cents ans que l'Eglise catholique étudie la bible; elle doit par conséquent l'entendre un peu mieux que vous et que ces nouveaux venus auxquels vous avez jugé à propos de vous livrer. Et puis, Mr le ministre, vous, le séparé de l'Eglise catholique, avez-vous reçu le privilège divin qu'elle a reçu de Jésus-Christ, celui d'entendre les Ecritures, selon catte parole de celui qui a les Ecritures, selon cette parole de celui qui a parlé par la bouche des prophètes, comme dit le symbole de la Foi : "Et en même temps il leur (aux apôtres) ouvrit l'esprit afin qu'ils entendis

sent les Ecritures," (Luc. chap. 24, v. 45.) Le colporteur, intervenant pour renouveler la discussion qui avait été commencée la veille, pen-dant la soirée: Il faut avouer, mes amis, que Mr le ministre a eu raison de se soustraire à la sur-

veillance des évêques, qui sont de vrais tyrans.

Joseph Lami: Je m'imagine bien que Mr le ministre, dont vous prenez la defense, n'aime pas à la folie les évêques catholiques qui sont, à l'égard de certains prêtres, comme j'en at connus, sans aucune miséricorde quand, après les avoir avertis à plusieurs reprises, ces messieurs ne veu-lent pas s'amender et cesser de scandaliser les fidèles. C'est pour cette raison qu'ils crient si haut et si fort contre la tyrannie des évêques. En effet, ce sont des tyrans de la pire espèce, puisqu'ils ne veulent pas souffrir ces braves gens qui sont comme des laups ravissants au milieu d'un troupeau! (Actes des Ap, ch. 20, v. 29.)

Il n'y a pas encore bien longtemps, nous avons eu un exemple remarquable de cette tyrannie dans un évêque contre un bien digne prêtre suspendu et excommunié, je me sais combien de fois, et qui a crié à fendre la tête contre le courageux évêque qui avait chassé ce gros loup de

sa bergerie.

Le colporteur: Après tout, les évêques ne sont que des hommes, et saint Paul n'a-t-il pas dit:

"Vous avez été rachetés d'un grand prix; ne "vous rendez pas esclaves des hommes." (I Cor. ch. 7, v. 23.)

Joseph Lami : Il paraît que vous avez été l'éco lier d'un fameux comédien, qui a fait beaucoup de bruit et s'est beaucoup remes pour finir par tomber bien bas, car vous avez adopté le texte tomber hien has, car vous avez adopté le texte qu'il a promené dans une grande partie de l'Union Américaine, pour persuader aux protestants que cette sentence lui avait été indiquée, par révélation, pour l'obliger à se séparer de l'Eglise catholique, pendant qu'il est de notoriété publique que c'est son évêque qui l'avait mis à la reste. porte

Et vous, Mr le colporteur, concluez de ce texte de saint Paul, qu'un prêtre ne doit pas obéissance à son évêque, que le même saint Paul nous dit d'avoir été établi par l'Esprit Saint pour gouverner l'Eglise de Dieu ? (Acles, chap. 20, v. 28.) Je pourrais conclure, avec aussi peu de bon sens et malgré le commandement de Dieu : "Père et " mère tu honoreras, afin de vivre longuement : " qu'un ensant ne doit pas obeir à ses père et mère parceque ce sont des créatures humaines, des hommes enfin.

Vous n'avez donc pas le bon sens de comprendre ce qu'a veulu dire saint Paul par ces paroles : "Ne vous rendez pas esclaves des hommes?" Je vais donc vous le dire; ne vous en offensez pas.
L'apôtre saint Paul a vontu dire de ne jamais

soumettre sa conscience à cette race d'hommes dent saint Pierre a dit : " Ils ont quitté le droit dont saint Pierre a dut: "118 ont quitte le droit "chemin, et se sont égarés en suivant la voie de Balaam, fils de Bosor, qui acima la récompense "de son iniquité." (Il Pierre, chap. 2, v. 15.) St Paul a encore voulu dire qu'il ne faut jamais se laisser conduire, dans l'affaire du salut, par ceux "qui promettent la liberté, quoiqu'eux-mêmes "tailent seclares de la corruntion." "soient esclaves de la corruption; car quicon-" que est vaincu, est l'esclave de celui qui l'a qu'il ne faut jamais écouter ceux qui courent les maisons pour imposer aux autres leur autorité loute humaine, leurs opinions humaines, leurs erreurs contre la foi, qui n'écoutent plus l'Eglise et que saint Jean nous fait connaître, par ces paroles : "Celui qui connaît Dieu nous écoute ; celui qui n'est point de Dieu ne nous écoute point; c'est par là que nous connaissons l'esprit de vérité et l'esprit d'erreur." (I Jean, chap. 4, v. 6.) Enfin saint Paul a voulu dire de ne jamais a, v. o.) Ennn saint raut a vout dire de ne jamais se faire les disciples de ceux dont saint Pierre a dit, (II Epit. ch. 2, d. 21.): "Il eut été meilleur " pour eux de n'avoir pas connu le voie de la "justice, que de retourner en arrière aprèt l'aveir " connue, et d'abandonner la loi sainté qui leur " eveil été donnée." avait été donnée.

Au reste, monsieur, je vous dirai que celui-là seul est esclave qui courbe sa tête et son âme sous l'autorité qui n'est point légitime; au con-traire, on est libre, de la liberté qui convient à la créature humaine, quand on se soumet à l'auto-rité légitime. Voilà ce que vous devriez savoir.

Le ministre, qui sent que les textes cités par

Rome et les évêques accordent encore ce qu'ils appellent des indulgences? Car c'est un abus criant que cette pratique de l'Eglise catholique. Jean-Baptiste: J'espère bien qu'ils continue-

ront toujours à en accorder, afin d'aider les pau-vres mortels à acquitter leur, immenses dettes

envers la justice divine.

Cette charité chrétienne qu'ont le Pape et les évêques envers les pécheurs, vous l'appelez un abus criant : nous allons voir si vous avez raison.

Avant tout, je dois vous demander si Jésus-Christ, pendant qu'il était sur la terre, avait le

pouvoir d'accorder des indulgences?

Le ministre: Cette question m'est injurieuse;
car vous ne pouvez ignorer que je dois savoir
que l'homme-Dieu pouvait remettre les dettes
contractées envers la justice de Dieu.

Jean-Baptiste: Je vous remercie de votre aveu,
dont je vois me servir pour prouver contre vous

dont je vais me servir pour prouver, contre vous, que le Pape et les évêques peuvent accorder des indulgences.

Nous sommes donc d'accord sur ce fait : Jésus-Christ pouvait accorder des indulgences. Or, je soutiens que si Jésus-Ghrist avait ce pouvoir, les apôtres et leurs légitimes successeurs doivent aussi l'avoir.

Le ministre : Je nie la conséquence que vous tirez de l'aveu que je vous ai fait; par la raison que si Jéaus-Christ avait un tel pouvoir, il ne rensuit pas que les apôtres devaient l'avoir.

Jean-Baptiste: Je maintiens ma consequence, et je vais la prouver; veuillez m'écouter avec attention.

"Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et "sur la terre," (Matth. chap. 28, v. 18.) a dit Jésus-Christ. Remarquez bien ces paroles. Or, voici maintenant ce qu'il a dit à ses apôtres avant de les envoyer continuer l'œuvre du salut des hommes: "Comme mon Père m'a envoyé, je "vous envoie de même." (Jean, chap. 20, v. 21.) Voici la conséquence qui résulte de ces deux textes: les envoyés de Jésus-Christ, en tout ce

qui regarde le salut et la sanctification des hommes, la grâce exceptée, ont donc certainement le pouvoir de faire et d'accorder tout ce que Jesus-Christ avait pouvoir de faire et d'accorder. Vous êtes convenu que le Dieu-homme pouvait accor-der des indulgences et, en effet, il en a accordé une plénière à l'un (des larrons crucifiés à ses

côtés, par ces paroles ; "Et Jésus lui dit : Je vous le dis en vérité vous serez aujourd'hui avec moi dans le para-"dis." (Luc, chap. 23, v. 43.): ce pouvoir est donc essentiellement renfermé dans ceux donnés aux apôtres et, par conséquent, à leurs succes-seurs légitimes, avec lesquels Jésus-Christ a promis d'être, tous les jours, jusqu'à la consomma-tion des siècles, (Matt. ch. 28, v. 20.) Les apôtres est le but essentiel de leur mission, les mêmes est le but essentiel d'ileur mission, les memes pouvoirs qu'avait Jésus-Christ: "Comme mon "Père m'a envoyé, je vous envoie de même," Jean, chap. 20, v. 21.) Ils ont donc et le pouvoir de pardonner les péchés et celui de remettre la peine due à la justice de Dieu, après que le péché etté pardonnés ils peuvent donc accorder des

a été pardonné; ils peuvent donc accorder des indulgences.

J'ai déjà prouvé que les envoyés de Jésus-Christ, tels que le Pape et les évêques, successeurs des apôtres, avaient le peuvoir de remétre la peine élemelle due pour le péché; er qui peut plus, peut moins. Si donc les apôtres et leurs successeurs ont le pouvoir de remettre aux pésus des contraits de la contrait de la cont cheurs la peine élernelle, ils ont, à bien plus forte raison, celui de remettre la peine temporelle due au peché: Ils peuvent donc accorder des indul-gences, qui ne sont que la remise de la peine tem-

porelle due pour le péché.

Ces preuves du pouvoir qu'a l'Eglise d'accorder des indulgences, pourraient suffire pour con-vaincre tout homme qui cherche la vérité, sans prévention contre la doctrine catholique; mais, avec vous, messieurs, il faut peut-être quelque chose de plus: aussi je ne suis pas à bout de

preuves; veuillez m'écouter, encore un moment. Saint Pierre venait de confesser la divinité de Jésus-Christ par ces peroles que l'univers chré-tien répètera jusqu'à la fin des temps: "Vous êtes le "Christ, Fils du Dieu vivant" (Matt. ch. 16, a. Jésus-Christ, après lui avoir annoncé qu'il sera comme la pierre visible sur laquelle il bâtira son Eglise, lui adressa ces paroles: "Je vous donnerai les clés du royaume des cieux, et tout "ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le "ciel; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel, (Matth. chap. 16, v. 19. Je vons prie de vous souvenir que (ch. 18, v. 18. du même Evang.) Jesus-Christ avait donné à tous les apôtres, y compris saint Pierre, le même pouvoir de lier el de délier.

Remarquez qu'à saint Pierre seul sont confiées

les clés du royaume des cieux. Or, celui qui a les clés a, par là même, le droit d'ouvrir et de faire entrer. Mais s'est une doctrine de l'Eglise catholique (que je prouverai par la bible, si vous le désirez)qu'après, le péché pardonné, reste ordinairement une peine à subir en ce monde ou en l'autre. pvant d'entrer dans le ciel,où rien de souillé ne peut penelrer (Apoc. ch. 21, v. 27.) Cependant, en vertu des paroles de Jésus-Christ, saint Pierre a les clés du ciel ; donc il peut en ouvrir la porte : mais les peizes, dues pour le péché remis, empêchent d'y entrer : donc Pierre, et ses successeurs, peuvent accorder la remise de ces peines et ouvrir ainsi le ciel.

Si cette conséquence, tirée du pouvoir des clés. ne vous satisfaisait pas, en voici une autre que vous ne pouves refuser d'accepter.

Par le pouvoir de lier et de délier, et sur la terre et dans le ciel, les apôtres et leurs successeurs ont évidemment le droit d'imposer des châtiments et des pénitences, c'est-à-dire de lier les consciences ; or, c'est un axième reçu, que l'autorité qui a le droit de faire une loi ou d'imposer une peine, a aussi le droit d'abolir cette loi ou de remettre bette peine; d'où je conclus que si le Pape et les évêques, successeurs des apotres, ont le pouvoir d'imposer des pénitences ou de lier les conscienêtes dans la persuasion que nous enseignons que Lami le criblent, comme des balles font de la évêques, successeurs des apoires, ont le pouvoir le sacrifice de la messe efface les péchés, c'est cible, s'empresse de changer de sujet et demande d'imposer des pénitences ou de ter les conscienture erreur. L'Eglise catholique croit que le à Jean-Baptiste: Me diriez-vous si le Pape de ces, ils ont également le pouvoir de remactire que

pénitences et, par là, de délier les conscieuces. Or, une indulgence est la remise de la paine imposée en vertu du pouvoir de lier. Le Pape et les évêques peuvent donc accorder des indulgen-

Le ministre : Vous entendez ces textes dans le sens catholique. Or, nous n'en voulons pas. Prouvez-moi, par la bible, que les apôtres ont usé du pouvoir d'accorder des indulgences ; car c'est de la bible seule que j'entends recevoir des preuves.

Jean-Baptiste: N'est-ce pas de la bible que j'ai pris les textes qui m'ont servi à prouver la doctrine catholique des indulgences?... Mais vous rejetez l'interprétation que je donne à ces textes... C'est votre affaire, monsieur... Je ne puis que vous dire : Tant pis pour vous...

Vous exigez la preuve que les apotres ont usé de ce pouvoir ?... Je vais vous satisfaire.

Ouvrons donc la bible (I Cor. ch. 5, v. 3, 4, 5.)
Saint Paul est informé qu'un des chrétiens de cette ville a commis un crime énorme, inou même parmi les infidèles ; il faut un châtiment ; l'apotre a le pouvoir de le châtier, c'est-à-dire, de lier le coupable ; il va en user pour le bien de l'Eglise : "Pour moi, écrit-il, étant absent de corps. mais présent en esprit, j'ai déjà porté comme présent ce jugement contre celui qui a fait une telle action; qué est, que vous et mon esprit étant assembles au Nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, oet homme là soit par la Puissan-ce de Notre Seigneur Jésus livré à Salan, pour mortifier la chair, afin que son âme soit sauvée au jour de Notre Seigneur."

Par le pouvoir de lier que l'apôtre a recu de Jesus-Christ, voilà le coupable livré à Salen, "c'est-à-dire excommunié et retranché de l'Eglise. Saint Paul nous dit qu'il l'a livre à Salan, pour nous apprendre que cet excommunié étant pri-

"nous apprendre que cet excommunié étant pri"vé de tous les secours qu'on trouve dans le se"ciété des fidèles, demeure exposé à toute le
"fureur des démons." (Note de Mer Baillargon.)
Allons maintenant au chap. 2, de la Il Epitre
aux mêmes Corinthiens (versets 6, 7, 8, 10.)
Saint Paul apprend que le pécheur, qu'il avait
livré à Satan, était en proie à une douleur sans
bornes, à cause du crime qu'il avait commis.—
Les fidèles de Corinthe touchés de compassion
par le repentir et les larmes de cet homme, interpar le repentir et les larmes de cet homme, inter-cèdent pour lui auprès de saint Paul, qui leur repond : " C'est assez pour celui qui est coupable qu'il ait subi la correction qui lui a été faite par plusieurs; et vous devez plutôt le traiter maintenant avec indulgence et le consoler, de mantenant avec traugence et le consuler, que peur qu'il ne soit acceblé par un excès de tristesse. C'est pourquoi je vous prie de lui donner des preuves effectives de votre charité... ce que vous accordez à quelqu'un par indulgence, je l'accorde aussi. Car si j'use moi-même d'andulgence, j'en use à cause de vous, au Nom et le ple accorde de l'aux. Christ en la personne de Jésus-Christ.

Etes-vous convainou, maintenant, Mr le minis-tre du saint évangile? Est-ce clair que saint Paul accorde, ici, une indulgence au pécheur qu'il avait excommunié, ou livré à Salan, dans l'Eplire

précédente?

Mais avez-vous fait attention qu'il l'avait ex-communié au Mon de Notre-Seigneur desus-Christ, et qu'il lui accorde ensuite la remise ou l'indul-gence de la peine qu'il avait infligée, au Nom et en la personne de Notre-Seigneur Jesus? Est-ce clair encore une fois?

ciair encore une ions : C'est donc une vérité, hors de tout doute, qu'en vertu des paroles : " Tout ce que vous lierez sur " la terre sera lié dans le ciel ; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel," (Matt. chap. 18, v. 18.) les apôtres et leurs successeurs ont réellement le pouvoir d'infliger des pei-nes, des châtiments et des pénitences aux coupsbles et que, en considération de leur repentir, ils ont également le pouvoir de leur accorder la remise ou l'indulgence de ces peines, de ces châtiments et de ces pénitences, agissant en cela tou-jours au nom et en la personne de Notre-Seigneur Jésus-Chrisl.

Je n'ai nul besoin de vous faire remarquer je pense, que le pouvoir accordé aux apôtres de lier et de délier, n'a pas soulement son effet devant l'Eglise, mais aussi devant Dieu, dans le ciel; car les textes de saint Matthieu le disent expres-C'est encore en vertu de ces textes de saint Matthieu que la sainte Eglise a toujours cra que par le saint sacrifice de la messe et les œuvres satisfactoires, elle avait le pouvoir de sou-lager les ames détenues dans le Purgatoire. Le ministre, ne pouvant nier le fait d'une véri-

table indulgence accordes par saint Paul, croit renverser le pouvoir d'en accorder par deux lex-tes du même saint Paul. Mais saint Paul, dit-it, dans son épitre aux Romains, (chap 1, v. 7.) ne nous assure t-il pas " qu'il a'y a point de pardon " du péché que par la miséricorde de Dieu, et en " vertu des mérites de Jésus-Christ?" Ce texte détruit complètement le pouvoir d'accorder des indulgences

Jean-Baptiste: Je viens de vous dire qu'une indulgence n'était que la remise de la pelne qui reste ordinairement due après que le péché a été pardonné, et vous venez me citer un texte en il s'agit du pardon des péchés? Il me faut donc, encore une fois, vous répéter ce que je vous et déjà dit. Veuillez, cette fois, ouvrir vos orailles pour enlandre. (Malth. chap. 11 v. 15.)

Les indulgences sont la consequence d'un dogme catholique qui vous apprend que, après que le pécheur a reçu le pardon de son péché, ou la remise de la peine éternelle due pour le péché mortel qu'il avait commis, il reste erdinairement redevable, à la justice de Dieu, d'une satisfaction ou punition temporalle qu'il doit ambir en ce monde, ou en l'autre. L'indulgence lui remet cette satisfaction, en tout ou en partie; mais jamais l'induigence n'est accordée pour remettre le pér

ché, pas même le plus léger péché véniel.

D'après cette explication, il est égident le texte de saint Paul ne détruit nullement, les pouvoir d'accorder des indulgences.

Copendant l'objection que vous venez de faire contro les indulgentes, et qui est un vint sontre sens avec la doctrine de l'Eglise sur cette matière, n'en sera pas moins répétée et offerte à l'ignoran-ce ou aux préjugés de ses ennemis!! Il faut, messieurs, ou que vous soyez honteuse-

ment ignorants des enseignements de l'Egliscatholique, ou sous l'empire d'une mauvaise foi qui soulève le cœur de degoût. Je ne sais, mais on dirait que vous avez juré de ne respecter au-cune des lois de la justice ou de la conscience, quand il s'agit de nous, ou que vous êtes convaincus que le protestantisme est tellement faux et absurde, tellement faible et malade, qu'il s'écroulerait dans l'espace de six mois, si vous ne gulvanisiez, sans relache, ce pauvre paralytique jar de continuel'es calomnies contre les dogmes, la merale, les pratiques, le clergé et, surtout, le Chef auguste de l'Eglise catholique.

Le ministre: Laissez le protestantisme en paix si vous voulez bien, et veuillez plutôt vous justitier de la consequence immorale qui resulte, chez vous, des indulgences qui ne s'accordent que pour exempter les catholiques de toute espèce de

Joseph Lami: Supposant vraie la fausse con-séquence que vous tirez de la pratique des indulgences, ce ne devrait pas être à vous, messieurs, de venir nous accuser de chercher dans les in-dulgences, un supplément à l'insuffisance de nos dulgences, un supplement a l'insulfisance de nos satisfactions, puisque vous faites profession de creire qu'on n'est tenu à aucune péritence quel-conque, quels que soient les crimes qu'on a commis. "Pourquoi, vous dirai-je. voyez-vous une "paille dans l'œil de votre frère, lorsque vous "ne vous apercevez pas d'une poutre qui est "dans votre œil." (Matth. chap. 7, r. 3.)

La fausse consequence que tirent les protestants contre la pratique des indulgences n'est, encore ici, que la suite de leur ignorance de la doctrine catholique. Sachez donc, une bonne fois, que les indulgences n'exemptent jamais de l'obligation de faire penitence, de confesser ses péchés, d'y re-noncer sincèrement et de se corriger. Elles n'ont jamais eu pour but d'autoriser le coupable à ne pas accomplir tidélement la pénit-nce imposée par le confesseur : jamais elles n'ont exempté personne d'une restitution ou d'une réparation qui devait être faite. "L'objet des indulgences, dit Bergier, fut toujours de suppléer à des penitences omises, mal accomplies, ou trop legères eu égard à l'énormité des fautes. Il est donc faux de dire que les indulgences

exemptent les catholiques de toute contrainte puisque, pour les gagner, il faut être vraiment

Le colporteur : Nous avons grandement raison d'accuser l'Eglise catholique, pour ses abus. En voici encore un exemple. N'est-il pas vrai que, chez les catholiques, il faut sans cesse avoir de l'argent à la main, pour faire sa religion? Vous voyez, au contraire, que nous n'en demandons jamais à ceux qui se rangent de notre côté. Joseph Lami: Vous êtes vraiment plaisant, Mr

le colporteur ! et, ce qui est infiniment aimable de votre part, c'est que vous vemez apprendre à des catholiques qu'ils ont constamment besoin d'argent pour saire leur religion, comme s'ils ne devaient pas en savoir queique chose!!... Par pitié pour votre ignorance, je vais vous expliquer comment se font les choses chez les catholiques

Il n'y a qu'un seul cas où l'on doive donner quelque argent, c'est lorsqu'on se marie. Et, par malheur pour vous, on n'a jamais cru que l'action de se marier faisait partie de ce qu'on entend par faire sa religion. A part cette minime aumô-ne, qui ne se donne le plus souvent qu'une seule fois pendant la vir, je vous apprendrai qu'il n'existe aucun autre cas, où l'on soit obligé de donner de l'argent pour faire sa religion, comme vous venez de nous l'apprendre. On peut donc, chez les catholiques, aller à confesse, au cate-chisme, à la communion même dans le temps des paques, et tout ceci doit s'appeler faire sa religion, sans avoir de l'argent à la main. Ce que vous venez de dire, n'est donc, comme toujours. qu'une belle petite calomnie protestante contre le

clergé catholique.
Le colporteur : Mais vous ne pouvez nier que vos prêtres ne se fassent payer pour dire la mes-

Joseph Lami: Vous vous trompez, encore ici, Mr le colporteur : je vais encore vous expliquer ce que vous ignorez.

Suivant les lois de l'Eglise, les curés sont obliges de dire la messe pour leurs paroissiens, les dimanches et les lêtes d'obligations, sans exiger aucune rétribution. Ils sont soumis à cette obli-gation pour au-delà de soixante jours, chaque année. Quant aux autres jours de l'année, ils ne sont las tenus de la dire.

Ils sont alors parfaitement libres d'appliquer le fruit du saint sacrifice de la messe aux personnes ge, moyennant une legère aumône, autorisée par ces paroles de saint Paul : "Ceux qui servent à " l'autel, doivent vivre de l'autel, comme Dieu " a ordonné que ceux qui annoncent l'évan-gile, vivent de l'évangile." (1 Cor. chap. 9. v. 13, 14.

Le colporteur : Mais vos curés se font payer la dime par leurs paroissiens...

Joseph Lant: Par commisération pour vos coreligionnaires, les Rév. évêques et ministres protestants d'Angleterre et d'Iriande et, en particulier, pour le très célèbre lord Plunket, vous n'auriez pas du mettre sur le tapis cette question de la dime, puisqu'il est notoire que le clergé protestant, sans avoir l'ombre même d'un droit, exige rigoureusement la dime du peuple catholique de l'Irlande, depuis au delà de trois cents

C'est ce que l'Evangile appelle voir une paille dan- l'œil de son frère et ne pas voir une grosse poutre qu'on a dans le sien. (Matth. chap. 7, v. 3.)

Quand, au contraire, des catholiques paient la dime à leurs curés, loin d'avoir quelque chose d'olieux, cette manière de subvenir aux besoins temporels des ministres de Dieu, n'a rien que d'honorable, suivant ces paroles de saint Paul :

" Que celui que l'on instruit dans les choses de la soi, assiste de ses biens en toutes manières ce-

lui qui l'instruit." (Gal. ch. 6, v. 6.)

La dime est le seul revenu fixe des curés en
Canada. Les curés y ont droit et par les lois ecclésiastiques et par les lois civiles du pays. Il n'y a, par conséquent, aucune raison de les blamer sous ce rapport,

Ceux qui vondront y réfléchir sans prévention se convaincront que cette manière d'assister ceux qui instruisent les peuples dans les choses de la foi, " est parfaitement en harmonie avec esprit du christianisme. Car. par le moyen de la dime, les paroissiens fournissent aux besoins de leurs pasteurs. Par la dime, le curé partage inévitablement le sort de ses paroissiens, ou de sa famille religieuse. Si la famille est dans l'abon-dance, le père de la famille est aussi dans l'abondance; si, au contraire, la famille est pauvre ou affligée par des mauvaises récoltes, le pasteur subit invariablement le sort de sa famille Parmi ses enfants, ceux qui récoltent beaucoup, donnent beaucoup; ceux qui récoltent peu, donnent peu, comme Tobie le conseillait à son fils: "Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup; si vous en avez peu, donnez de ce peu même d'un

bon cœur" (ch. 4, v. 9.) C'est par ce moyen que l'égalité, quant aux moyens de subsistance, est parfaite entre le pas-teur et l'ensemble de ses brebis. Nous allons voir maintenant comment saint

Paul considère l'œuvre des fidèles qui soutiennent la vie temporelle de celui qui, jour et nuit, se sacrifle pour leur bien spirituel.

"N'avons-nous pas droit, dit l'Apôtre, dans sa I Ep. aux Corinthiens, (chap. 9, c. 4, &c.) a être nourris à vos dépens ?... Qui est-ce qui va ja-mais à la guerre à ses dépens ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange point du fruit? ou qui est celui qui mène paltre un troupean, et n'en monge pas du lait? Ce que je disici n'est-il qu'un raisonnement humain? la loi même ne le dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les hœufs? Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute, c'est pour nous que cela a été ocrit. En effet, celui qui laboure doit labourer avec espérance de participer aux fruits de la terre, et aussi celui qui bat le grain. doit le faire avec l'espérance d'y avoir part. Si donc nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels."
"Or vous savez, dit-il encore, (Phil. chap. 4.

mes frères de l'hitippe, que, après avoir com-mence à vous prêcher l'évangile, ayant depuis quitté la Macedoine, nulle autre église ne m'a fait part de ses biens, et je n'ai rien reçu que de vous seuls, qui m'avez envoyé deux fois à Thessalonique de quoi satisfaire à mes besoins. Ce n'est point que je désire vos dons, mais je désire le fruit que vous en tirez (notez bien ceci), qui augmentera le compte que Dieu tient de vos bonnes œuvres. Or j'ai maintenant tout ce que vous m'avez envoyé, et je suis dans l'a-bondance. Je suis rempli de vos biens que j'ai r çus par Epaphrodite, comme une obtation d'agréable odeur, une hostie que Dieu accepte et qui lui est agréable. Je souhaite que mon Di-u, selon les richesses de sa bonté, remplisse lous cos besoins, et vous donne encore sa gloire par Jesus-Christ.

De ces paroles tirées de l'épitre aux Corin-thiens et de celle aux Philippiens, on conclut que les fidèles sont obligés de pourvoir aux besoins temporels de leurs pasteurs ; c'est l'ordonnance du Seigneur. Aussi Jésus-Christ disait-il à ses disciples forsqu'il les envoyait instruire le peuple "Ne portez ni bourse, ni sac, ni souliers... Et demeurez en la même maison, mangeant et bu-" vant ce qu'il y a chez eux, car l'ouvrier mérite
" sa récompense." (Luc, chap. 10, v. 4, 7.)
Quand plus tard, Jésus-Christ leur demandait:
" Quand je vous ai envoyés sans bourse, sans sac et sans souliers, avez-vous manqué de quel-que chose? De rien, dirent-ils, " (lbidem, ch. 22, v. 35.) Voilà pourquoi saint Paul n'hésite pas à dire aux sidèles : " Si donc nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels?"

Je conclus, de ces paroles, que vous van-ter de ne rien exiger de ceux que vous prétendez être vos ouailles, c'est vous vanter de ne pas suivre la bible. J'ajoute que le protestantisme qui ne comprend rien dans les choses de Dieu, prive par la le peuple d'une source de bénédic-tions si toutefois le puis parler de la sorte, eu si toutefois je puis parler de la sorte, eu égard à la position qu'il s'est fuite dans le chris-tianisme. Je vais le faire voir aux catholiques.

Dans la citation de l'Ep mmppien on voit que cette redevance, déjà si belle par elle-même, puisqu'elle offre la touchante image d'une famille qui pourvoit aux besoins temporels de celui qui porte à son égard le doux nom de père, est une source abondante de bénédictions cèles tes. Saint Paul l'appelle " une oblation d'une excellente odeur, une hostie que Dieu accepte

et qui lui est agréable."
Jésus-Christ nous dit: Donnez et on vous donnera; donnez abondamment, et on versera dans votre sein " une bonne mesure, bien pressée et entassée, qui se répandra pardessus les bords ; car on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servis envers les autres." (Luc, ch. 6, v. 38.) C'est pourquoi saint Paul ajouta ces remarquables paroles: Jo souhaite que mon Dieu, selon les richesses de sa bonté, remplisse tous vos besoins, et vous don-ne encore sa gloire par Jésus-Christ." La redevance, que paient les fidèles à leurs curés, es donc une source de bénédictions même temporelles.

Quant à vous, messieurs, qui faites les désinsement et vos déclarations ne trompent point les F. Schubert, etc.

hommes clairvoyants qui vous connaissent. On petits extra pour chaque personne apostate, c'est-sait que cette manière d'agir n'est, de votre part, à-dire : TANT LA PIÈCE! qu'une ruse pour rendre odieux au peuple le cler ge catholique, faire crier contre lui les catholiques a ares et qui regrettent toujours ce qu'ils donnent à leurs curés, et faire passer dans vos rangs quelques pauvres dupes qui ont l'ingénuité de croire à votre prétendu désintéressement apostolique.

On connaît, messieurs, les sources d'où vous tirz voire bien-être et ce qu'il faut pour acheter des apostasies. Vous être des pensionnaires presque toujours largement payés par les sociétés bibliques qui prodiguent leur argent pour payer les voyages, les impressions des bibles protestantes, le colportage, et même ce qu'il faut pour chaque âme qu'on achète par le moyen des petits et grands présents, des habillements, des couvertures, du bois de chaussage, du pain, de la soupe, &c.,&c.

Le ministre, fort irrité: Sachez que nous n'a

chetons personne...

Joseph Lami: Vous le dites, monsieur, et je nds acte de votre déclaration, en ajoutant toutefois ces mots: Vous croira qui voudra. Car les malins disent que le prix que coutent ces bibles et ces tout mignons petits pamphlets que vous distribuez dans nos campagnes n'est pas l'argent sorti de vos bourses, ni celui que vous donnez quelque fois pour servir de clé pour ouvrir les cœurs. Des gens qui savent quelque chose, soupçonnent qu'on vous alloue certains

Quant au commerce des âmes, il est trop tard pour nier ce honteux trafic que se permettent certaines sectes protestantes; les preuves qu'en ont donné au public monseigneur Malou et mon-seigneur Rendu, sont incontestables. Cette conduite du protestantisme est maintenant dévoilée, c'est un fait passe dans: le domaine de l'histoire du siècle des lumières et du progrès et qui sera appelé par le siècle suivant le siècle des horreurs, des calomnies et des infamies de tout genre, ou plus clairement : le siècle du commerce des âmes, et des consciences.

et des consciences.

C'est donc, par le moyen de ce commerce, qu'on aurait le droit d'appeler du nom exécré de celui qui a dit: "Que voulez-vous me donner, et je "vous le livrerai." (Matth. chap. 26, v. 15), c'est par le moyen de ce commerce, qu'on réussit à faire quelques apostasies dans certaines familles pauvres des villes et des campagnes. Vous n'avez pas d'autre moyen de faire des apostats parmi les catholiques. Car aucun catholique n'embrassera jamais votre parti par conviction religieuse, pour la bonne raison que vous ne pouvez donner aux autres ce que vous n'avez point. donner aux autres ce que vous n'avez point. Yous niez, ou vous protestez contre la vérité: voilà tout votre symbole, "Je crois en moi et je "proteste contre l'Eglise romaine," dit Rhorbacher. C'est toute la foi protestante.

SOUS PRESSE

Nous avons actuellement sous presse un almanach tout à fait nouveau dans son genre. En voici l'intitulé: Almanach illustré du Canada pour l'année 1887. Cet almanach, préparé par un homme éminemment instruit, renferme des articles très remarquables sur une grande variété de sujets importants. Les calculs astronomiques surtout ont été calculés spécialement pour le pays, d'après l'annuaire du Bureau des Longitudes, de Paris. C'est-à-dire que ce ne sont pas de simples à peu près, mais qu'ils sont mathématiquement exacts. Les éphémérides ont aussi été l'objet d'un choix judicieux et sévère, et nous ne craignons pas d'affirmer que chacune d'elles mérite une place dans la mémoire de tous les Canadiens, comme on pourra s'en convaincre au premier coup d'æil.

Ce qui donne un cachet tout particulier à notre almanach, ce sont les illustrations. Il n'en renferme pas moins de 18, entre autres on y remarque les portraits de son Eminence le cardinal Taschereau, de Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal, et de Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa.

Le format de l'Almanach illustré du Canada est l'in-12, c'est-à-dire beauoup plus grand que n'importe quel almanach publié en Canada. Cependant le prix est le même : 5 cents seulement.

Nous espérons que nos efforts pour rendre cet almanach aussi riche et aussi économique que possible seront appréciés comme ils le méritent et que les encouragements du public seront pour nous un stimulant pour les années futures.

Immédiatement après la publication de notre Almanach illustré du Canada, nous éditerons un autre ouvrage également nouveau et bien plus impor-

Le Canada ecclésiastique: Comme son titre l'indique, ce livre s'adresse surtout aux messieurs du clergé et aux communautés religieuses. Il ne sera pas cependant sans intérêt pour le public en général.

Voici à grands traits le fond de ce livre : 10. L'épiscopat canadien. 20. L'historique de chaque évêché avec la liste complète de toutes les paroisses et leurs desservants. 30. La liste alphabétique de tous les prêtres séculiers et réguliers de tout le Canada. 40. L'historique complet de toutes les communautés religieuses d'hommes et de femmes du Canada avec toutes leurs succursales, en Canada et à l'étranger. Cette partie, à elle seule, est un travail tout à fait à part et tout à fait inédit. Nos renseignements à ce sujet ont tous été pris à bonne source; on peut s'y fier. A tout ce qui précède et qui est comme le Directoré du clergé canadien, nous ajoutons un almanach complet.

Le Canada ecclésiastique renfermera toutes les illustrations de notre almanach illustré. Le prix sera de 25 cents seulement.

Notre but a été de donner aux Messieurs du clergé du Canada toutes les informations que donne le Catholic Ordo de Sadlier, tout en en réduisant le prix de 75 pour cent.

Cette publication, d'un caractère tout à fait spécial, nous a coûté bien des démarches et des contre-marches. Nous ne l'avons entrepris que pour nous rendre aux pressantes sollicitations du clergé. Si nous recevons de sa part un encouragement libéral, nous continuerons à travailler à perfectionner notre œuvre de manière à en faire un livre de référence indispenble quoique peu coûteux. L'avenir va nous donner la réponse.

N. B. Nous recevons dès aujourd'hui des ordres pour les deux publications ci-dessus. L'expédition sera faite selon l'ordre d'inscription.

CHO

MES AMIS ET MES LIVRES

Par MARIE JENNA

Appréciations morales et littéraires sur certains auteurs à grand nom, tels que monseigneur Dupanloup, Auguste Nicolas, Maurice de Guérin et ses sœurs, téressés et qui vous vantez de ne rien exiger de coux qui vous suivent, voire prétendu désintéres-

LA FRANC - MAÇONNERIE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE

(SUITE ET FIN DE " LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE."

Dom P. BENOIT

On se rappelle l'émotion que le magistral ouvrage de Dom Benoît, Les crreurs modernes, a soulevée dans la presse. Cardinaux. évêques, presse catholique des deux mondes ont remercié le savant religieux d'avoir enfin donné le traité, la Somme contre les erreurs modernes, et cela avec une science de synthèse, une clarté, une sobriété et une force d'exposition qui révèlent un esprit de la race des Docteurs.

Voici, du reste, deux reproductions qui vaudont mieux que de longues citations. La parole épiscopale a l'autorité que donnent, non seulement la science et l'expérience, mais la grâce spéciale et la mission.

Lettre de Son Eminence le cardinal Howard.

Rome, 18 juin 1886.

Mon très Révérend Père,

Le désir de vous remercier sans délai de l'envoi de votre onvrage sur la Franc-Maçonnerie, et de vous adresser pour ce travail mes félicitations bien sincères, m'empêche de consacrer un plus long temps à la lecture attentive des deux volumes qui viennent de paraître. J'en ai pris d'ailleurs suffisamment connaissance par l'analyse des chapitres, pour constater la solidité de vos principes et la force the Repertory de vos raisons, et je ne doute point que ce second ouvrage ne tourne aussi bien que le premier, concernant les Erreurs modernes, à la plus grande utilité du jeune clergé et des laïques de tout rang.

Publier les plus secrets statuts de la maçonnerie; mettre en lumière le travesussement qu'elle fait de nos dogmes ; découvrir les liens intimes et mystérieux que beaucoup d'associations, à l'insu même d'un grand nombre de leurs adhérents. ont avec la franc-maçonnerie; dénoncer la transformation que la franc-maçonnerie veut faire des pouvoirs publics pour s'en faire des auxiliaires ; tout cela est tory which he is pleased to look upon as destined to favor greatly the progress of le meilleur service que vous puissiez rendre à l'Eglise et à la société. En un mot, catholic musical art in the United States. cet ouvrage me semble être l'hommage que votre savoir et votre humilité religieuse doivent à l'encyclique Humanum genus.

Je vous en félicite de nouveau, et je prie Dieu de vous bénir et de vous conserver longtemps, pour l'utilité de l'Eglise et des bons.

Lettre de Monseigneur Besson, évêquede Nimes.

Canterets, le 9 juillet 1886.

Mon très Révérend Père,

Je vous remercie du nouveau service que vous venez de rendre à l'Eglise, à la France, à la société, en publiant, après les Erreurs modernes, vos deux volumes d'études sur la Cité antichrétienne, la Franc-Maçonnerie.

Dans votre premier ouvrage, vous avez montré l'Eglise, toujours fidèle à la noble mission qu'elle a reçue de son divin Fondateur, d'enseigner la vérité et de l'enseigner à toutes les intelligences, pour tous les temps, pour tous les lieux, mais aussi sous la forme qui convient le mieux aux besoins actuels des âmes.

Toutefois votre œuvre serait demeurée incomplète, si après avoir montré l'action de l'Eglise, vousn'aviez aussi montré parallèlement celle de la Cité antichrétirnne, de la Cité du Mal, particulièrement dans notre siècle, qu'on peut appeler le siècle de l'erreur, parce qu'il est celui de l'indépendance doctrinale et de la libre-pensée. Toujours les deux cités se sont trouvées en présence, et si Notre-Seigneur est venu renverser l'ouvrage de Satan, celui-ci, à son tour, ne cessera pas d'être l'antique serpent, l'adversaire, le séducteur de l'univers entier. Avec le temps, il a varié en quelques mots le contenu de ce nouveau Manuel: ses plans et modifié ses moyens d'attaque. Anjourd'hui, il essaie d'opposer à la mission rédemptrice de Notre-Seigneur et de son Eglise, l'influence de la franc-ma-ma-ma-ma l'adversaire et Mgr de Ségur : le Culte de sainte Anne en France, au Capada en Estadoure de Religione. La describere autric ranforme les Riedes connerie. Vous l'établissez, mon Révérend Père, clairement, nettement, solidement, dans vos deux volumes, non pas seulement en renouvelant des assertions aujour-d'hui très connues à force d'être répétées, non pas même en rappelant et en justifiant les condamnations portées si souvent par les souverains pontifes et les forment la troisième et dernière partie : Pratiques pieuses en l'houneur de sainte évêques, mais en apportant des documents précis, nombreux, authentiques, tout à Anne, exercices pour la confession et la communion, prières du matin et du soir, évêques, mais en apportant des documents précis, nombreux, authentiques, tout à Anne, exercices pour la confession et la communion, prières du matin et du soir, fait récents, et sur le but général des sociétés secrètes, et sur leur organisation intérieure, et sur les diverses formes qu'elles penvent revêtir, et sur leur hiérarchie apparente ou réelle, et sur leur mode de recrutement, et sur les moyens avoues ou cachés qu'elles emploient pour arriver à leurs fins. Je ne puis, mon Révérend Père, que souscrire à toutes vos conclusions, et je fais des vœux pour que votre dernier ouvrage ait beaucoup de lecteurs, particulièrement parmi ces esprits ignorants, égarés ou prévenus, malheureusement très nombreux aujourd'hui, et qui croient pouvoir demeurer enfants de l'Eglise, tout en refusant d'admettre pratiquement les condamnations qu'elle a portées contre les sociétés secrètes. On'ils vous quement les condamnations qu'elle a portées contre les sociétés secrètes. Qu'ils vous lisent de bonne foi, sans parti pris, et ils verront avec la dernière évidence que Notre-Seigneur est là seulement où se trouve l'Eglise catholique; que la franc-maçonnerie est au contraire la cité antichrétienne, l'œuvre de Satan, et qu'ils doivent s'en éloigner, s'en séparer avec horreur.

Recevez, mon Révérend Père, l'expression de mes remerciements et de mes sentiments religieusement dévoués en Notre-Seigneur.

⇒}63};

Entre confrères, dans un bureau de rédaction :

- Vous avez lu mon grand article d'hier?
- Je crois bien, je l'ai lu deux fois! - Oh ! que vous êtes gentil
- Non, c'était pour le comprendre.

(De l'Almanach Dupont pour 1886. Vol. grand in-8.....40 cts.)

Madame Petdeloup, maîtresse de pension, disait à ses élèves, après une leçon

- Maintenant, mesdemoiselles, n'oubliez jamais que l'art de faire des vers n'exclut pas celui de les rincer.

RECUEIL DE CHANTS GRÉGORIENS

CINQUIEME EDITION

Entièrement refondue et considérablement augmentée

PAR

J. B. Labelle

ORGANISTE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

1 vol. grand in-4° de 187 pages......Prix franco rela: \$6.00

The first edition of the above valuable Repertory was published in 1851. Since then it has had five editions, the present one included, which, by the way, coatains no less than 125 harmonised different subjects. It needs not say much more to prove that the work is good. It speaks by itself. The marked favor which greeted the Organist's repertory at its every edition emphatically asserts it to be a

However rich were the four preceding editions, this 5th has been still enriched, if we can really say so, by the introduction of another mass — that of the VIth tone - of the different Credos, of many latroits, Hymns, motets, &c., as well as of several tones of Psalms in accordance with the present version. This valuable supplement fully adds 66 pages to the already considerable volume of

In spite of this increase in volume, the work is sold for \$6, net, that is to say

50 070 cheaper than the former editions.

The gracious approbation to the author by His LordshipArchbishopBoarget, on the occasion of the publication of the first edition of the Repertory, has been fully ratified by his worthy successor Archbishop Fabre, of Montreal. Moreover, in a letter which cardinal McClosky, archbishop of New-York, sent to the author, His Eminence graciously deigns to recommend the re-impression of this Reper-

MANUEL COMPLET

GUIDE DU PELERIN DE STE-ANNE

Contenant tous les exercices de piété qu'un vrai dévot à la "grande thaumaturge du Canada" peut désirer.

PAR UN PRÊTRE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC.

4 vol. in-32 de VII-482 pages...... Prix franco, relie : 50 ets

Un nouveau livre sur sainte Anne ne peut manquer de plaire au public canadien si dévot à cette grande sainte. On trouve bien çà et la plusieurs écrits en l'honneur de sainte Anne, soit sous forme de mois, de neuvaine, de prières, de cantiques, etc.; mais un livre portatif renfermant tout cela à la fois, et surtout un livre essentiellement canadien, nous n'en connaissons pas. Voilà la raison du présent volume, et l'auteur, en le faisant, vient au devant des désirs de tous. Voici en quelques mots le contenu de ce nouveau Manuel:

Dans une première partie, l'auteur nous donne une vie abrégée de sainte en Canada, en Espagne et en Belgique. La deuxième partie renferme les Règlements de la congregation de Sainte-Anne; un mois de sainte Anne avec pratique, oraison jaculatoire et exemple; une neuvaine à sainte Aune. Les exercices survants

LE PETIT

OU INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

Pour être lues en samille tous les dimanches et fêtes de l'année

Par un prêtre du diocèse de Rodez

Le Journal est le livre du jour — malheurensement ! — Il y a même des personnes qui n'ont pas le temps de faire leur prière du soir ou qui la fout prestissimo, et qui trouvent pourtant le moyen de passer des veillées entières à lire la gazette. Nous venons demander à ces braves chrétiens d'on ne sait plus quelle heure, de voler au temps consacré à la lecture du journal, une seule journée par semaine afin de jeter un coup d'œil sur les pages de l'intéressant ouvrage que nons annou-cons aujourd'hui. Ca ne leur fera pas de mal....... Ga leur fera même souven du bien!

LA FACULTÉ D'ENSEIGNER

DES ÉCOLES.

TRAITÉ JURIDIQUE

Par le R. P. ALPHONSE JANSEN, Rédemptoriste.

TRADUIT DU LATIN

PAR AUGUSTE ONCLAIR, PRÊTRE.

I Vol. iu-8 de 203 pp...... Prix franco: 63 ets

TABLE DES MATIERES.

Première partie.—De l'enseignement en général, l. Section. L'école inférieure. Thèse l. C'est un système mauvais et condainnable que d'éloigner de l'école l'enseignement de la religion, et l'education religieuse. Il. Section. L'école supérieure. Ch. I. Des écoles où la jeuindustrielles. Ch. II. Des écoles où la jeunesse est préparée aux fonctions intellectuelles. Art. I. De l'ecole particulière. § I. L'école normale : § II. Le Séminaire. Art. II De l'école universelle: § I Du Gymnase, ou Athènée ou Collège : § II. De l'**U**niversité

Seconde partie.—Du droit d'enseigner. Thèse 2. En vertu de la loi naturelle, l'homme-peut appliquer à son usage exclusit les objets qui sont à lui. L Du droit d'enseigner en genéqu'il doit savoir pour être à même de remplir les devoirs de son état : Thèse 5. Nui n'a le droit d'enseigner l'erreur : Thèse 6. C'est un droit naturel que d'enseigner aux autres la vérité; Thèse 7. Tout homme a le droit d'instruire les autres dans les écoles. II. Du droit d'enseigner

en particulier.
Première section.—Du droit del'autorité ecclésiastique. Ch. I. Du droit de l'Eglise sur l'enseignement en géneral. Thèse 8. L'autorité écclésiastique a seule le droit d'enseigner publiquement les vérités surnaturelles inabordables à la raison humaine. Ch. II, Du droit de l'Eglise sur les écoles. Art, I. Du droit de l'Eglise sur les ecoles inferieures. Thèse 9, Les ministres de l'Eglise ont le droit de diriger l'education morale des enfants: Thèse 10, L'Eglise a un droit de direction sur toutes les ecoles où s'élèvent des enfants catholiques; These 11. Les écoles vul-gairement appelées "écoles neutres" sont, à juste titre, reprouvées par l'Eglise: Thèse 12. L'Eglise jouit de la pleine liberté d'ériger des ecoles élementaires. Art. II. Du droit de l'Eglise sur les écoles supérieures. ¿ I. Du droit de l'E-glise sur les Séminaires et les écoles normales. Thèse 13. L'autorite ecclésiastique a le droit d'ériger des Séminaires, pour la formation du Clerge; Thèse 14. Le pouvoir écclésiastique est complèment indépendant dans la direction des Séminaires; Thèse 15, L'autorité ecclésiastique a le droit d'éviger des écoles normales; Thèse 16. L'Eglise a le droit d'intervenir dans la direction des écoles normales érigées par d'autres, où des élèves catholiques sont formes à l'enseigne-ment, pour l'avenir. ¿ II. Du droit de l'Eglise sur les Universités; Thèse 17. L'autorité ecclésiastique a le droit d'établir et de diriger, à son gré, des Universités. Thèse 18, L'autorité ecclésias-tique a scule le droit d'ériger au sein des Universités, une chaire de Théologie révelée ; Thèse 19. L'autorité ecclésiastique réclame, à bon droit, la faculté d'ériger une chaire de Théologie, dans chaque Université.

Seconde section.—Du droit de l'autorité paternelle. Thèse 20. Les parents ont, de préference à tout autre, la charge d'élever leurs enfants; Thèse 21. Les parents seuls ont le droit d'élever leurs enfants: Thèse 22. Il n'est permis à personne d'instruire les enfants, à moins qu'on les trapards l'autorisation qu'el droit d'ériger des écoles inférieures.

Troisième section.—Du droit de l'auto-rité civile. Thèse 24. L'Auteur de la nature a fixé à la société civile une fin qui lui est propre. Ch. I Du droit de l'État sur l'enseignement en général. Thèse 25. On ne saurait dénier à l'autorité civile le droit de réprimer ceux qui répan-dent des erreurs pernicieuses; Thèse 26. Le Gouvernement civil a le droit d'établir, aux frais L'école supérieure. Ch. f. Des écoles où la jeu-nesse est préparée aux fonctions mécaniques ou des sciences: Thèse 27. Le Gouvernement peut venir en aide, par ses largesses, à ceux qui cul-tivent les sciences, s'il constate que leurs travaux sont fort avantageux au bien commun; Thèse 28. Les chefs de l'Etat n'ont pas le droit de diriger la science de leurs subordonnés : Thèse 29. Aucun argument ne saurait valoir pour conceder au Gouvernement le droit exclusif d'ensei-gner. Ch. II. Du droit de l'Etat sur les écoles, Art. I. Du droit du Gouvernement sur les écoles exiger de n'être pas induit en erreur par les autres. Thèse 4. Chacun a le droit d'apprendre ce qu'il doit savoir pour être à magnet de not d'apprendre ce qu'il doit savoir pour être à magnet de not de l'Etat a le droit de forcer les qu'il doit savoir pour être à magnet de not de l'Etat a le droit de forcer les qu'il doit savoir pour être à magnet de not de l'Etat a le droit de forcer les qu'il doit savoir pour être à magnet de not de l'Etat a le droit de forcer les qu'il doit savoir pour être à magnet de not de l'Etat a le droit de forcer les qu'il doit savoir pour être à magnet de not de l'Etat a le droit de forcer les qu'il doit savoir pour être à magnet de not de l'Etat a le droit de forcer les qu'il de l'Etat a le droit de l'Etat a inférieures; Thèse 30. Le Gouvernement civil a procurer aux entants les ressources nécessaires à leur subsistance; Thèse 32. Le pouvoir civil n'a pas, de sa nature, le droit d'élèver les enfants places sous la puissance paternelle; Thèse 33. Dans l'affaire de l'education, les parents ne sont. à aucun titre, soumis au régime du pouvoir civil: Thèse 34 Le pouvoir civil n'a pas le droit d'empêcher les citoyens d'établir des écoles in-férieures: Thèse 35. On ne saurait admettre ce droit, en vertu duquel le Gouvernement fait subir un examen à celui qui doit diriger une école; Thèse 36. Le pouvoir civil n'a pas à intervenir dans le régime intérieur des écoles érigées par d'autres. Thèse 37. Le pouvoir civil n'a pas le droit de forcer les parents à envoyer leurs en-fants aux écoles; Thèse 38. Quand le nombre des écoles est insuffisant, le Gouvernement a le droit d'en ériger: Thèse 39. Ces écoles doivent être placies sous la direction des chefs de la Commune; Thèse 40. L'autorité communale doit administrer ces écoles de telle sorte qu'en général le minerval payé par les enfants, euvre les dé-penses. Art. II. Des écoles supérieures. \$ I. Du droit de l'Etat sur le régime des écoles. Thèse 41. Le Gouvernement n'a pas le droit d'empècher les citoyens d'ériger, à lours frais, des écoles su-périeures : Thèse 42. Le Gouvernement n'a aucun droit de régenter ces écoles : Thèse 43. On ne saurait dénier au Gouvernement la faculté d'ériger, aux frais du trésor public, des écoles pareil-les. 1. Des Séminaires: Thèse 44. Le pouvoir civil n'a pas le droit d'empêcher l'autorité ecclésiastique d'ériger des Siminaires. Thèse 45. L'autorité politique n'a aucun pouvoir par rapport au régime intérieur des Séminaires. II, Des Universités. Thèse 46. L'autorité politique n'a pas le droit d'empècher l'érection d'Universités dans ses domaines; Thèse 47. L'autorité politique n'a aucune influence sur le régime intérieur d'une Université privée; Thèse 48. On ne peut pas refuser aux Universités la faculté de donner à leurs élèves les grades académiques: Thèse 49. L'Etat a le droit d'ériger des Universités, aux frais du trésor public. § II. Du droit de l'Etat sur l'exercice des fonctions. Thèse 50. Le Gouvernement ne peut, sans injustice, exiger de ses futurs agents, qu'ils aient fréquenté ses écoles : Thèse 51. Le Gouvernement n'a absolument auà personne d'instruire les enfants, à moins qu'on cun droit, ni sur la collation, ni sur l'exercice n'ait regu des parents l'autorisation ou le droit d'une fonction ecclésiastique; Thèse 52. Le Goud'enseigner : Thèse 23. Les parents ont le droit vernement ne peut pas, en règle generale, revendiquer la haute-main sur les fonctions sociales.

LES BORGIA

HISTOIRE DU PAPE ALEXANDRE VI, DE CÉSAR ET DE LUCRÈCE BORGIA.

Par l'abbé CLEMENT de Vebron

1 volume in-8 de 662 pages......Prix franco: \$1.88

La question des Borgia, si longtemps débattue, est ici traitée de main de maître. La présente édition est illustrée des portraits suivants : Alexandre VI, le Cardinal Rodrigue Borgia, César Borgia et Lucrèce Borgia. Elle est en outre enrichie de la reproduction par la photogravure de deux documents originaux: Une lettre d'Alexandre VI (recommandant César Borgia à Louis XII) en date du 21 septembre 1498, et une lettre de Lucrèce Borgia au pape Léon X (lui demandant sa bénédiction son lit de mort). Cette lettre est datée de Ferrare, le 22 juin 1519.

DON BOSCO

PAR LE DOCTEUR

CHARLES D'ESPINEY

1 vol. in-12 de 188 pages..... Prix franco: 63 ets

Cette biographie est accompagnée d'une photographie et de la signature de Don Bosco.

L'abbé Jean Don Bosco a fondé la société de Saint-François de Sales.

"Le but de cette association est de se livrer à l'exercice des différentes œuvres de piété et de charité et, en particulier, de prendre un soin spécial de la jeunesse pauvre et abandonnée, de qui dépend l'avenir heureux ou malheureux de la société. "

Que de belles choses on pourrait dire de cet apôtre de la jeunesse!..... La biographie que nous offrons aujourd'hui au public en contient une longue et intéressante liste. Nous en détachons un trait qui fera juger

COMMENT UN INFIRME SORTIT DE SON LIT

On était au 16 novembre 1866, c'est-à-lire que vous ne pouvez pas. l'église de Notre-Dame Auxiliatrice se construi-

Le soir même, don Bosco devait payer quatre mille francs aux entrepreneurs qui travaillaient à la coupole, et il n'avait pas le premier écu de cette somme.

Dès le matin, don Rua préfet de la maison, et quelques autres coa ljuteurs s'étaient mis en campagne. Dieu sait combien de rues ils avaient parcourues, que d'escaliers ils avaient montes et à onze heures, ils rentraient apportant mille francs. C'était absolument tout ce qu'ils avaient pu

Comme ils se regardaient d'un air consterné et sans prononcer une parole, don Bosco se mit à sourire. "Allons, après diner j'irai chercher le reste."

A une heure, il prend son chapeau et sort, es-pérant qu'il lui surviendra quelque ouverture de a divine Providence.

Après plusieurs circuits faits au hasard, il se trouve à la Porte-Neuve. Là, il s'arrête, ne sa-chant précisément où diriger ses pas. A ce moment, il est accosté par un domestique en livrée :

--- Monsieur l'abbé, ne seriez-vous pas don Bos-

-Oui, que puis-je pour vous? -Mon maître m'envoie vous prier de venir le

voir tout de suite. -Allons le voir votre maître. Est-ce loin ?

-Non, il habite là au bout de la rue.

Et il lui montre un magnifique hôtel, -Cet hôtel est à lui ?

-Certainement. Monsieur est immensément riche : il pourrait bien saire quelque chose pour votre église.

On arrive dans une très belle chambre. Un monsieur d'un certain âge était couché dans son lit ; il témoigne une grande joie à la vue de don

-Mon révérend père, j'ai grand besoin de vos prières; vous devriez bien me mettre sur pied. -Vous êtes malade depuis longtemps?

—Il y a trois ans que je n'ai pas quitté ce lit de souffrance : je ne puis faire un mouvement, et les médecins ne donnent aucun espoir. Si j'obtenais le moindre soulagement, je ferais bien quelque offrande pour vos œuvres

-Cela tombe à merveille : Nous avons besoin, aujourd'hui même, de trois mille francs pour l'église de Notre-Dame Auxiliatrice.

-Trois mille francs! Vous n'y pensez pas, mon père. Si c'était quelques centaines de francs,

on pourrait voir... mais trois mille francs!

—C'est trop? fait don Bosco; alors n'en parlons plus.

Et s'asseyant, il se met, avec la plus grande

git; et ma guérison?
—Votre guérison: je vous indique un moyen,

-Mais aussi trois mille francs!

—Je n'insiste pas. Et il se met à parler de la pluie et du beau

temps.
—Ensin, obtenez-moi un peu de répit à mes maux et, pour sûr, je ne vous oublierai pas à la fin de l'année ?

-A la fin de l'année! Mais vous ne comprenez donc pas que nous avons besoin de cette somme ce soir même.

-Ce soir, ce soir! Vous pensez bien qu'on n'a pas trois mille francs chez soi ; il faut aller à la Banque, cela exige des formalités.

-Et pour quoi n'iriez-vous pas à la Banque? -Vous plaisantez; voilà trois ans que je ne suis seulement pas descendu de mon lit; cela est impossible.

-Rien n'est impossible à Dieu et à Marie Auxiliatrice.

Et, ce disant, don Boscon fait réunir dans la chambre toutes les personnes de la maison au nom-bre d'une trentaine. Il leur indique une prière au Saint-Sacrement et à Notre-Dame Auxiliatrice. qu'il dit avec eux. Cela fait, il ordonne qu'on apporte des vêtements au malade, Des vêtements! Mais monsieur n'en a plus.

Voilà trois ans qu'il ne s'est pas habillé; nous ne savons où sont ses effets.

—Qu'on aille m'en acheter au plus près, s'écrie

le malade avec impatience; faites ce que vous dit le Père. Pendant cette scène, entre le médecin qui veut

mettre obstacle à ce qu'il appelle une insigne folie Mais des vêtements ont été trouvés : le malade les a revêtus, et il se promène à grands pas dans

la chambre à l'inexprimable stupéfaction des assistants. Il commande qu'on attelle et, pendant ce temps là, il veut se réconforter et se fait servir un lunch,

dont il use avec un appétit inconnu depuis longtemps. Puis, tout regaillardi, il descend l'escalier en

refusant qu'on lui aide, et monte en voiture. Quelques instants après, il rapportait à don Bosco trois mille francs.

-Je suis complètement guéri, ne cessait-il de répéter.

-Vous faites sortir vos écus de la Banque, lui dit don Bosco, et Notre-Dame Auxiliatrice vous lait sortir du lit. Cet homme est resté un des fidèles bienfaiteurs

de l'œuvre, et il a beaucoup contribué à l'édification de l'église de Notre-Pame Auxiliatrice.

Nous n'en citerons pas plus pour le moment. Que le lecteur désireux d'en connaître davantage tranquillité, à entamer une question politique.

—Mais, mon père, ce n'est pas de cela qu'il s'aà souhait!

LA RELIGIEUSE SACRISTINE

PETIT MANUEL

À L'USAGE DES RELIGIEUSES OU AUTRES PERSONNES PIEUSES CHARGÉES DU SOIN DES AUTELS ET DES SACRISTIES

1 vol. in-12 de 120 pages.......Prix franco: 25 cts

ET L'APICULTURE ABEILLES

A. DeFRARIÈRE

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 32 VIGNETTES SUR BOIS.

DEUXIÈME ÉDITION.

VIENT DE PARAITRE

TABLEAUX SYNOPTIQUES

POUR SERVIR AUX INSTRUCTIONS PAROISSIALES ET AUX CATÉGRISMES DE PERSÉVÉRANCE

PAR

L'AUTEUR DES Paillettes d'Or

TROISIEME PARTIE

LA GRACE. LA PRIÈRE. LES SACREMENTS

Le voilà enfin ce volume si impatiemment attendu! Et nous croyons n'avoir rien de mieux à faire en le présentant aux lecteurs du Propagateur des bons livres ment bien à atteindre ce but. que de citer le rapport même de l'examinateur de l'ouvrage.

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR

TOME TROISIEME

A. S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon

MONSEIGNEUR,

Suivant l'honorable commission qu'avait bien voulu me confier Votre Grandeur, j'ai lu et examiné attentivement le troisième volume de l'ouvrage intitulé :: SOMMAIRE DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE, en Tableaux Synoptiques : Grace-Prière

-Sacrements-par l'auteur des Paillettes d'Or.

Comme dans les précédents volumes du fécond et pieux écrivain, l'enseignement ici paraît irréprochable. Ce nouveau travail semble aussi correct et précis, intéressant et utile que les Tomes I et II.

La doctrine en est sûre, en même temps qu'elle est sobre de controverses subtiles.

Cette manière de procéder, par forme analytique, aidera puissamment à déga-

ger et à fixer la vérité catholique dans les esprit soucieux de la connaître.

Comme Manuel d'étude, ces tableaux offriront de précieux avantages aux personnes ayant mission d'enseigner la religion.

Tous trouveront là un ensemble de documents bien propres à produire cette soumission logique et raisonnée — rationabile obsequium — que recommande

l'Apôtre. Si les prédicateurs jugent ces matériaux secs et abruptes, qu'ils revêtent, avec les ressources de l'art oratoire, cette ossature solide et ils donneront facilement un corps de doctrine vivante, intéressante, orthodoxe, souvent trop rare, toujours

nécessaire, et bien désirable surtout à notre époque superficielle et laïque. Daignez agréer, très vénéré et bien-aimé Monseigneur, l'hommage de mon

humble, reconnaissant et respectueux dévouement en N.-S. J.-S.

L'abbé ÉLIE REDON

Chan.-hon. Mis. Apost. S.-Secrét. gén. de l'Archevéché.

Avignon, 5 Mai 1886.

La première partie de l'ouvrage ci-dessus se vend 63 cts., et la deuxième partie 95 cts.

Fragments et lettres de consolation, tirés de saint François de Sales, de Fénelon, du R. P. de Kavignan et du P. Lacordaire.

AVEC LA MESSE POUR LES FUNÉRAILLES DES ENFANTS.

Quatrième édition, revue et augmentée.

1 vol. in-18 de 277 pages...... Prix franco : 20 cts

LE

SAINT EXERCICE DE LA PRÉSENCE DE DIEU

Par le P. VAUBERT, de la Compagnie de Jésus.

1 vol. in 32 de 196 pages...... Prix franco: 13 cts

Solide opuscule qui renferme peut-être le secret du bonheur pour quelques âmes qui le cherchent en vain partout ailleurs.

TRAVAUX MANUELS ET ECONOMIE DOMESTIQUE

A L'USAGE DES JEUNES FILLES

Notions très simples sur l'hygiène. l'habitation, les soins du menage, le blanchissage, le raccommodage et la confection des vétomen's, la culture d'un jardin et la basse-cour.

Par Mmes G. Schöfer et Sophie Amis

1 volume in-12 de 274 pages, relié.......Prix franco : 60 cts

La Science du ménage! La Science du ménage! Voilà, voilà l'indispensable complément de l'éducation de la femme. Ne l'oublions pas.

C'est une œuvre délicate et difficile que la conduite d'une maison : la sage répartition des dépenses, la bonne tenue du ménage. l'hygiène des enfants, l'habileté aux travaux d'aiguille, sont choses qui ont besoin d'être étudiées. La jeune fille doit s'y appliquer de bonne heure pour bien savoir quand elle entrera en ménage (et quelle est la jeune fille qui n'a pas un peu cette espérance ou cette prétention?); car, à partir de ce moment, le bien-ètre des siens, le confort et l'as-

Voici un petit livre, enrichi de près de 300 gravures, qui l'aidera admirable

LE MÊME "

CONSIDERATIONS SIMPLES ET COURTES

SUR LE TRÈS ADORABLE MYSTÈRE DE L'EUCHARISTIE

Par l'abbé DeRivières

CHANGINE DE LA MÉTROPOLE D'ALIS

DE LA CONNAISSANCE ET DE L'AMOUR DU FILS DE DIEU

NOTRE - SEIGNEUR JESUS - CHRIST

Par le P. J.-B. SAINT-JURE

DE LA COMPAGNIE DE PÉSUS

NOUVELLE EDITION

BEVUE SUR LES PRAGES ÉDITIONS DE L'AUTEUR

relië \$3.88

Par le Vénérable J.-M. SARNELLI

DE LA CONGRÉGATION DE T. S. RÉDEMPTEUR

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN

PAR LEP. HENRISAINTRAIN

DE LA MÊME CONGRÉGATION

AU CIEL UN ANGE DE PLUS. MARIE, SECOURS PERPETUEL DES HOMMES

D'APRÈS LES LIVRES SAINTS

AVEC L'HISTOIRE DE L'IMAGE ET DU CULTE DE NOTRE-DAME DU PERPETUEL-SECOURS

Par le Père HENRI SAINTRAIN, Rédemptoriste

DECKIÈME ÉDITION REVUE AVEC LE PLUS GRAND SOIN

LES BIENFAITS DE LA COMMUNION

M. L'abbé F. J. d'Ezerville

Nouvelle édition.

Popularisons les petits livres. Ne les délaignons pas parce qu'ils coûtent peu. Bien souvent, dans les potites boîtes sont les bons onguents.

ELEVATIONS POETIQUES ET RELIGIEUSES ORDOS, pour Bréviaire (1887) . . . 25 Cts Par MARIE JENNA

Avec une préface par M. Antoine de Latour.

TROISIÈME ÉDITION

1 vol. in-12 de XVI-187 pages......Prix franco: 75 ets

RECUEIL DE POÉSIES DESTINÉES AU JEUNE AGE

PAR

MARIE JENNA

Auteur des Elévations poétiques et d'Enfants et Mères

1 vol. in-16 de 126 pages. Prix franco : 50 cts

VRES

LOUIS VEUILLOT

LES PERLES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

PLUS BELLES PENSÉES DU BIENHEUREUX SUR L'AMOUR DE DIEU

Avec un choix de prières

PAR LE R. P. HUGUET

QUATRIÈME ÉDITION

Les perles de saint François de Sales: Voilà un titre très heureux, et qui ne ment pas, car chaque pensée de ce charmant et délicieux recueil est en effet une perle de la plus belle eau. Ce miel composé des célestes douceurs et des suaves Almanach-Album, des célébrités con- Le coin du feu, almanach illustc. Inparfums de l'amour de saint François de Sales, fera les délices des âmes d'élite et temporaines. In-4. 25 cts 16. 15 cts excitera dans les autres une sainte jalousie.

EGLISE CATHOLIQUE CANADIENNE

DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE

Voici du nouveau! Et, ajoutons immédiatement, quelque chose qui en vaut la peinc. C'est une carte géographique lithographiée, (format des grandes cartes géographiques ordinaires) des états de la Nouvelle-Angleterre ou Etats de l'Est, et des treize diocèses qu'ils renferment. Des lignes pointées permettent de distinguer parfaitement les limites de ces derniers. On y voit aussi les villes et les villages, et même les chemins de fer. Enfin, c'est une véritable belle carte de géographie.

Le tour de cette carte est rempli de carte de la mode illustrée et des mères de famille. In-4. 25 cts Almanach de l'ouvrier. (20e an) In-18.15 cts Almanach des chaumières. (10e année)

Le tour de cette carte est rempli de statistiques des plus intéressantes sur la In-18. 15 cts position qu'occupe l'Eglise catholique dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Almanach de la santé et de l'hygiène à

A chaque état il y a le nom du diocèse, le nom de l'évêque, les paroisses, la date de leurs fondations, la population totale de l'état, la population catholique du diocèse, la population canadienne, avec un résumé fait pour chaque diocèse; enfin, au bas de la carte, une récapitulation générale. Comme il est fatilles et communautés religieuses. In-18. 15 cts

Almanach des dames et des demoiselles. (37e année). In-18.15 cts cile de le comprendre, avec cette carte, nous avons, en un clin d'œil, un aperçu de l'état de toutes les missions catholiques canadiennes dans la Nouvelle Angle-Almanach des jeux de cartes, billard, terre. Cet aperçu peut se résumer comme suit :

Population canadienne: 334,775; Population catholique (en 1884): 1,184,000; Almanach du bon catholique. (11e an-Nombre de prêtres canadiens : 128 ; Nombre de couvents canadiens : 30.

Pour peu que l'on s'occupe des progrès de la religion catholique aux Etats- Almanach du bon paysan. (1e année). Unis, ce tableau, unique en son genre, doit être d'une valeur inappréciable.

Prix de cette carte...... 50 cts

Le cœur peut produire des larmes, alors même que les yeux n'en répandent pas. Une larme du cœur sur la Passion de Jésus-Christ, fût-elle seule, quelle prière efficace pour les âmes du purgatoire!

Quand Dieu nous demande un sacrifice, c'est toujours pour notre bien. C. S Almanach du piquet. In-32. 10 cts

Il n'est sur terre aucune joie, aucun lieu de délices comparable au bonheur de ceux qui se sont abandonnés à la volonté de Dieu, et ont ainsi trouvé le pardon et la paix en Jésus-Christ. N.

" Pensées et maximes du Père Faber ".

In-32...... 50 cts

ORDOS, pour Chantres (")....15 Cts

CANADIENS

POUR L'ANNÉE 1887.

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE	5	cts
CALENDRIER DE LA PUISSANCE	5	cts
ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HIST		
ALMANACH DES FAMILLES	5	cts
ALMANACH DU PEUPLE·····		
ALMANACH DU PURGATOIRE		
THE SOULS' ALMANACH		

ALMANACH ILLUSTRE DU CANADA

(PREMIERE ANNEE,)

Prix 18 gravures...... 5 cts

LE CANADA ECCLESIASTIQUE

ALMANACH-ANNUAIRE DU CLERGÉ CANADIEN

ALMANACH DE LA LIGUE DU CŒUR DE JESUS

(DEUXIÈME ANNÉE)

Prix...... 10 cts

ALMANACH FRANÇAIS

Almanach de l'agriculture. In-16. 15 cts. Almanach du travail. In-4. 20 cts Almanach de l'atelier. In-16. 10 cts | Almanach du Voleur, illustré. In-4. 15. Almanach de la basse-cour et de la fer- Almanach-manuel de la bonne cuisine et me, contenant les soins à donner aux poules, canards, dindons, oies, lapins, pigeons, vaches laitières, chèvres, et les principaux soins à leur donner en cas de maladie.

(37e année). In-18.15 cts

échecs, dominos, etc, In-18. 15 cts née). In-18. 15 cts

In-4. 15 cts

Almanach du bon ton et de la politesse française.—Nouveau guide pour se conduire dans le monde, par Louis Verardi. In-18. 15 cts

Almanach du farceur. Recueil de blagues, facéties, gasconnades, anecdotes, bêtises, naïvetés, plaisanteries, etc. etc. ln-18. 15 cts

Almanach du langage des fleurs. In-12.

Almanach du savoir vivre, petit code de la bonne compagnie par Madame la comtesse du Bassanville, illustré par H. .de Hem In-18, 15 cts Almanach des enfants. In-18. 15 cts

la maitresse de maison. In-18. 15 c. Almanach-manuel de la cuisinière contenant les recettes les plus nouvelles et les plus simples pour la cuisine, la pâtisserie, etc. 15 cts

Almanach-manuel du magicien des salons. In-12. 15 cts

Almanach-manuel de la santé, médecin de soi-même, contenant : des notices sur les maladies en général; l'indication du cas où l'on peut se traiter sans le secours d'un docteur ; les soins à donner, dans les cas graves, aux malades, avant l'arrivée du médecin ; les moyens de conserver, de rétablir et consolider la santé par l'habitude des soins journaliers. In-18. 15 cts

Almanach-manuel de l'amateur de Tour de Cartes, contenant l'explication de tous les tours de cartes anciens et et nouveaux, recueillis par Bonne-

viens. In-18, 15 cts

Almanach Gressent, essentiellement agricole et horticole. In-18. 15 cts Almanach scientifique, recueil des principales découvertes et applications de la science à l'industrie et l'hygiène, par Paul Laurencin. (16e année). In-12. 15 cts

La fleur des devinettes pour rire. Calembours, anecdotes, plaisanteries, etc. Impressions, souvenirs et aventures du baron de Crac. In-18. 15 cts Grand album de caricatures, par Cham.

-Cour d'astronomie... drolatique. In-4 oblong. 25 cts Almanach pittoresque. (47e année.) In-

32. 15 cts Almanach de la révolution, par Charles d'Héricault. In-16. 15 cts